



Immersion dans le laboratoire “venins et toxines” de l’Institut Pasteur

Les recherches concernent également le Covid-19

Lire pages 4-5

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9130

Jeudi 1^{er} Octobre 2020

Le soutien de la discorde

*L'aide allouée par le ministère de la Culture au monde
de l'art divise les artistes et la Toile se déchaîne*

Le rôle de l'avocat dans la lutte contre
le blanchiment d'argent mis en lumière
par Mohamed Benabdelkader



Signature d'un mémorandum d'entente pour la
formation des formateurs en matière de gestion
de la plateforme numérique de l'avocat

Page 2

Chakib Alj : Sans le capital
humain, la chaîne économique
ne pourra pas aller de l'avant



Les propositions de la
CGEM pour le PLF 2021

Page 14

Aminatou Haidar dans
les nasses de la justice



Ouverture à Laâyoune d'une enquête judiciaire au
sujet du soi-disant congrès constitutif de "l'instance
sachraouie contre l'occupation marocaine"

Page 7



Lire page 16

Le rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment d'argent mis en lumière par Mohamed Benabdelkader



Le nombre d'affaires en rapport avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a atteint 390, au titre de 2019-2020, a annoncé, mardi à Casablanca, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Intervenant lors d'une rencontre de communication, organisée en partenariat avec le ministère de la Justice et le barreau de Casablanca sur "Le rôle de l'avocat dans la lutte contre le blan-

chiment d'argent et le financement du terrorisme", il a précisé que ce nombre d'affaires est réparti entre 229 en 2019 et 161 en 2020 qui sont en cours d'investigation ou de jugement.

Le ministre a ajouté que les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont des plus complexes et plus dangereux qui bénéficient d'un intérêt particulier à travers le monde.

C'est pourquoi, a-t-il dit, un cadre juridique international complémentaire a été institué reliant entre les approches de la prévention et de la lutte pour la construction de systèmes juridiques institutionnels nationaux, y compris au Maroc, à travers plusieurs initiatives visant le renforcement de son système juridique national et la promulgation en 2007 de la loi n° 43.05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Le ministère de la Justice, a-t-il rappelé, a également introduit d'autres amendements à un projet de loi soumis actuellement à la Commission de justice, de législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants pour adoption, des amendements de nature à renforcer notamment les mesures préventives et répressives.

Mohamed Benabdelkader a aussi rappelé la création en 2009 d'une Unité de traitement du renseignement financier (UTRF), pour la coordination nationale en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et la désignation des tribunaux de Rabat pour le jugement des personnes impliquées dans ce genre d'affaires, outre le renforcement des organismes d'enquête et d'investigations, à travers la création de brigades régionales spécialisées de la police judiciaire à Rabat, Casablanca, Marrakech et Fès.

Dans le même ordre d'idées, il a fait savoir que son département oeuvre, en coordination avec l'UTRF et les syndicats des Ordres des avocats, à la programmation d'autres rencontres de communication pour faire connaître les engage-

ments prévus, en mettant à disposition des guides scientifiques simplifiés au profit des avocats.

Le ministère travaille actuellement, sur un projet de loi qui définit les manières d'adhésion des professions juridiques et judiciaires, avocats, notaires et adouls, dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

De son côté, le bâtonnier du barreau de Casablanca, Hassan Birouaine, a souligné que la profession d'avocat devra faire face actuellement à d'importants défis du présent et de l'avenir.

Avec l'apparition de crimes de terrorisme, de blanchiment d'argent, de crimes électroniques et de traite d'êtres humains, et l'adoption de moyens alternatifs pour le règlement des litiges, le rôle de l'avocat est devenu désormais plus efficace pour le bon déroulement de la justice, a-t-il relevé.

Cette 5ème rencontre de communication fait suite à celles de Rabat, Safi, Meknès et Oujda, sachant que le nombre d'avocats à Casablanca frôle les 4.228, soit près de 32,15 % du nombre total au Maroc (13.150).

A signaler dans ce même cadre qu'un mémorandum d'entente pour la formation des formateurs en matière de gestion de la plateforme numérique de l'avocat, au niveau du barreau de Casablanca, a été signé mardi par le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, et le bâtonnier du barreau de Casablanca, Hassan Birouaine, en marge de cette rencontre.

Il vise à doter l'avocat de ce barreau de mécanismes lui permettant de maîtriser les outils et techniques numériques pour la communication à distance.

Pour ce faire, des cadres et ingénieurs du ministère vont assurer la formation de certains avocats qui deviendront formateurs en la matière à leur tour.

Ce mémorandum entre dans le cadre d'un projet du ministère, initié depuis 2015, qui s'avère actuellement d'un grand apport, en particulier suite à la prolifération du Covid-19.



Signature d'un mémorandum d'entente pour la formation des formateurs en matière de gestion de la plateforme numérique de l'avocat

Les mesures restrictives anti-Covid prolongées jusqu'au 6 octobre dans la province de Jérad

Les autorités provinciales de Jérad ont décidé la prolongation jusqu'au 6 octobre des mesures restrictives prises le 22 septembre dans l'objectif d'enrayer la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus.

Sur la base du suivi quotidien de la situation épidémiologique au niveau de la province, marquée par une hausse remarquable du nombre de contaminations, et des recommandations de la réunion du comité provincial de vigilance, tenue lundi, il a été décidé la prolongation, pour une semaine renouvelable (jusqu'au 06 octobre à 18H), de l'application des mesures exceptionnelles anti-Covid mises en place durant la période du 22 septembre au 29 septembre, indiquent les autorités provinciales dans un communiqué.

Ces mesures concernent l'imposition d'un permis exceptionnel pour se déplacer de et vers la ville de Jérad, délivré par les autorités compétentes, l'interdiction des rassemblements dans les espaces publics, ainsi que des fêtes, des cérémonies de mariage, des funérailles et des réunions familiales.

Il s'agit aussi de la fermeture des salles de jeux, des salles de sport, des terrains de proximité et des parcs publics, en plus de la fermeture des commerces, cafés, restaurants et snacks à 22H et la réduction de la capacité des transports publics (taxis et bus) à 50%.

Le communiqué met également l'accent sur le contrôle strict du déplacement de et vers la ville de Jérad, et sur le respect total du port du masque et la



distanciation sociale, avec la répression de tous les contrevenants aux mesures de prévention sanitaire, conformément aux dispositions juridiques en vigueur.

Il a été aussi décidé le maintien de la fermeture partielle, au niveau de la ville de Jérad, du quartier "Al Mjahaz" et du quartier "Oulad Sidi Ali" qui constituent encore des foyers épidémiques, en sus de la fermeture partielle du quartier "Al Massira" et la prise d'un ensemble

de mesures exceptionnelles portant sur l'interdiction des déplacements de et vers les trois quartiers concernés par la fermeture, sauf à des fins professionnelles, humanitaires ou sanitaires.

Le communiqué annonce de même la fermeture des hammams, salons de coiffure et salles de sport situés dans ces trois quartiers, et la fermeture à 20H des commerces, restaurants et snacks.

Toutes les mesures précitées

restent en vigueur pendant une semaine et pourraient être prolongées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et son évaluation par le comité provincial de vigilance, insiste le communiqué.

Par ailleurs, ces mêmes mesures pourraient être appliquées dans les différentes localités de la province suivant la situation épidémiologique, relève-t-on, tout en soulignant la possibilité de lever ces restrictions en fonction de l'amélioration des indi-

cateurs liés à cette pandémie.

Enfin et tout en réitérant l'interdiction des fêtes, cérémonies de mariage et réunions familiales qui étaient à l'origine de la hausse du nombre des cas de contamination au coronavirus, les autorités provinciales invitent l'ensemble des citoyens à faire preuve de vigilance et d'esprit de responsabilité partagée, et à respecter scrupuleusement les mesures préventives qui demeurent l'unique moyen efficace pour lutter contre le Covid-19.

Des Marocains rapatriés du préside occupé de Mellilia



Des centaines de Marocains bloqués dans le préside occupé de Mellilia, depuis la fermeture des frontières en raison de la pandémie de Covid-19, vont être rapatriés, ont annoncé mardi les autorités espagnoles.

Un premier groupe de 200 personnes devait l'être hier dans le cadre de l'accord signé entre les gouvernements espagnol et marocain.

"Toutes les personnes qui

nous ont fourni leurs coordonnées et nous ont communiqué leur désir de retourner au Maroc pourront le faire", a annoncé Sabrina Moh, la préfète de Mellilia, dans un message retransmis à la télévision.

En mai, un premier groupe de 500 personnes avait pu retourner au Maroc depuis les présidés occupés de Sebta et Mellilia.

Après le premier groupe rapatrié hier, deux autres

groupes doivent quitter cette dernière ville vendredi puis dimanche. Ce délai de 48 heures donnera le temps aux autorités marocaines de réaliser des tests de Covid-19 sur ces personnes.

La mesure concerne tous les Marocains voulant rentrer dans leur pays, a expliqué à l'AFP un porte-parole de la préfecture de Mellilia, sans préciser le nombre exact des personnes qui allaient être rapatriées.

Immersion dans le laboratoire “venins et toxines” de l’Institut Pasteur

Les recherches concernent également le Covid-19

Nous y sommes rentrés sur la pointe des pieds, la tête pleine de préjugés. Nous en sommes sortis soulagés et l’esprit éclairé. Contrairement à ce que l’on pouvait s’imaginer, il n’y a pas de serpents et encore moins de scorpions vivants entre les murs du laboratoire « venins et toxines » de l’Institut Pasteur à Casablanca. Au lieu de quoi, une dizaine d’espèces mortes prennent place dans des bocaux sur des étagères. Nous avons été accueillis chaleureusement par une petite équipe de chercheurs qui voit les choses en grand. « Dans un pays très riche en scorpions et serpents, ce qui implique forcément un problème de santé publique, notre laboratoire revêt une importance capitale », nous explique d’emblée le Dr. Naoual Ouakkache.

Le 19 septembre dernier, date de la Journée internationale de sensibilisation aux morsures de serpents, la responsable du laboratoire « venins et toxines », Naoual Ouakkache, diplômée à l’Institut Pasteur dans le même laboratoire à l’âge de 23 ans, a été encensée par les médias marocains, grâce à sa nomination parmi six femmes expertes à travers le monde, dans le cadre de la campagne de sensibilisation “Women Champions Of Snakebite”. Une nomination amplement méritée pour celle qui développe un nouveau type d’antivenin contre les molécules responsables de la mortalité, avec pour objectif d’améliorer les traitements actuels des morsures de serpents et des piqûres de scorpions. Et, par conséquent, réduire la létalité et le nombre de défigurations qui se produisent chaque année.

Considérées comme problème de santé publique par les autorités sanitaires marocaines et classées « maladies négligées » par l’OMS, les envenimations par morsures de serpents ou piqûres de scorpions se sont multipliées ces dernières années. Dans le Royaume, entre 1992 et 2007, 89 envenimations ont été recensées en moyenne par an. Il y en a eu 350, rien que pour l’année 2018. D’abord, pour le Dr. Ouakkache, ces chiffres sont largement sous-estimés « parce que les gens qui vivent dans des zones éloignées ne sont pas pris en compte. Ces données correspondent uniquement aux cas hospitalisés », nous explique-t-elle. Ensuite, elle pense que l’augmentation des envenimations est due « aux outils développés et mis en place par le Centre antipoison qui sont plus performants. Et il y a aussi l’introduction de l’antivenin en 2012, qui a permis aux patients



de développer une plus grande confiance vis-à-vis des structures de santé. Tout comme l’expansion urbaine qui a renforcé la proximité entre les humains et ces animaux ».

Aux quatre coins du pays, il existe une cinquantaine d’espèces de scorpions et autant de serpents. Sept vipères et un cobra sont les plus mortels parmi les amphibiens. Le cobra (Naja) qui ne porte aucunement bien son nom scientifique, même en inversant les syllabes, fait des ravages dans le Nord. Pour les scorpions, il en existe deux très dangereux et ce ne sont pas forcément les noirs. « On a pour habitude de dire que le scorpion noir est mortel contrairement au jaune. Alors que ce n’est pas vrai. Le nombre d’espèces noires qui ne sont pas mortelles se compte par dizaines. Et il y a des espèces jaunes qui sont létales », nous indique madame Ouakkache. Malgré ces préjugés, on constate une baisse du taux de létalité, passé de 8,9 à 1,7% entre 2011 et 2018. Une avancée majeure, conséquence de la disponibilité de l’antivenin. Mais le chemin est encore long.

Et pour cause, s’agissant des serpents « il y a plusieurs familles, ce qui rend la lutte contre les envenimations par morsure de serpent très compliquée. Chaque famille a un venin particulier et chaque venin a un mode d’action très différents », souligne le Dr. Ouakkache. Puis d’approfondir sa pensée : « Il y a des vipères qui attaquent le système hémorragique impliquant beaucoup de saigne-

ment. A la différence du cobra dont le venin s’attaque aux systèmes nerveux avec pour conséquence la paralysie et la mort en cas d’absence de prise en charge ». Malheureusement, la prise en charge au Maroc n’est pas efficace. La faute à un manque de formation des médecins aux envenimations amphibiennes (par morsures de serpent) et au mode d’action des venins comme l’a récemment rappelé l’OMS.

Le schéma de la problématique peut être calqué à l’identique au sujet des envenimations scorpioniques. Sauf que dans le cas des scorpions, il y a aussi des obstacles en amont. « Les données sur les scorpions datent de la colonisation », se désole notre interlocutrice avant d’arguer : « Les Marocains ne sont pas des gens passionnés par le terrain. Alors que c’est impératif d’observer un scorpion, comprendre comment il vit, comment il se nourrit, ses habitudes, etc. Bref, il y a un manque d’actualisation des données. Mais des fois, je motive mes étudiants pour faire une sortie de terrain. Généralement, ils sont partants ».

Houda, étudiante en master, Mohamed, doctorant et Samah, mathématicienne, sont les étudiants qui partagent l’exaspération du laboratoire « venins et toxines » avec le Dr. Naoual Ouakkache et sa proche collaboratrice, Fatima Chkouri. Loin d’être uniquement des figurants, les trois étudiants ne sont pas à cours d’idée. Houda tente de créer pour chaque espèce une carte d’identité qui révèle le

nombre de molécules, les composants et la nature. Mohamed essaie de produire des anticorps contre les molécules mortelles mais à bas prix, « car l’antivenin coûte cher. 150 euros pour une dose. Et un patient envenimé pourrait avoir besoin de 4 doses », justifie le Dr. Ouakkache qui croit également dur comme fer au projet qu’elle a entamé avec Samah. « L’idée est d’essayer de trouver un traitement au Covid-19. Rien que ça. Comment ? « On essaie de découvrir une compatibilité entre les toxines des venins marocains et les récepteurs qui permettent au Covid-19 d’infecter le corps humain. Nous avons trouvé des correspondances », se réjouit-elle. Et de poursuivre : « L’objectif est d’injecter ces toxines rendues non mortelles pour qu’elles collent aux récepteurs. Automatiquement, le Sars-Cov2 n’aura plus où se loger et, du coup, il restera dans le corps pendant 48 heures avant de disparaître ».

Mais bien avant d’en arriver là, la première étape consiste bel et bien à se procurer du venin dont le rôle est la prédation, mais aussi et surtout la défense. Du coup, on croyait que la collecte s’avérait périlleuse. « Non, en réalité, on collabore avec des professionnels », rectifie le Dr. Ouakkache. Et d’ajouter : « Si j’ai besoin du venin d’un scorpion de « El Kelaa des Sraghna », une région à haut risque, je contacte des personnes sur le terrain et elles nous fournissent le scorpion en question. Il est envoyé à l’institut animalier de Tit

Mellil où nous effectuons la collecte du venin dans des conditions idéales ». Une fois le venin entre ses mains, le Dr. Ouakkache et ses collaborateurs contrôlent sa qualité en analysant sa richesse en protéine, puis sa toxicité via des tests sur de pauvres petites souris, avant sa lyophilisation en poudre. Ensuite, vient l’étape de la caractérisation du venin. « Il contient plus de 300 molécules. Mais seulement 6 jusqu’à 8 d’entre elles sont responsables de la mortalité. Donc, pourquoi le venin est composé d’autant de molécules pour n’en utiliser qu’une infime part pour entraîner les effets mortels ? Cette question demeure un mystère mais c’est un bonheur pour nous les chercheurs », souligne-t-elle. D’autant que le venin est considéré comme une pharmacie : « Le challenge mondial est de développer des médicaments à travers les molécules non mortelles. Il y en a pour soigner le cancer et le diabète ».

Utilisés aussi dans les produits cosmétiques, grâce aux molécules aux effets botox, les venins n’ont clairement pas révélé tous leurs secrets. Le Dr. Naoual Ouakkache et son équipe comptent bien les percer et éviter à l’avenir tous les drames qui y sont liés. Car si le venin ne tue pas, il peut être à l’origine d’amputation, mais aussi soigner les maladies les plus mortelles. C’est là toute la dualité qui rend ces espèces si particulières et les scientifiques qui les étudient encore plus.

Chady Chaabi

Dr. Naoual Oukkache, responsable du laboratoire venins et toxines à l'Institut Pasteur du Maroc

Les envenimations représentent un grand problème de santé Il est primordial de trouver des solutions ou du moins réduire le taux de mortalité

Libé : Etiez-vous fasciné par le sujet depuis longtemps ?

Dr Naoual Oukkache : Oui et encore plus quand j'ai eu l'opportunité de passer plus d'un an à l'Institut Butantan de São Paulo au Brésil, qui est connu pour sa grande expertise dans la caractérisation des venins et toxines. Cela a encore plus renforcé ma fascination

Qu'est-ce qui vous attire le plus ?

C'est de trouver des solutions pour des problèmes de santé majeurs. Les envenimations par serpents et scorpions représentent un grand problème au Maroc. Donc il était primordial de trouver des solutions ou du moins réduire le taux de mortalité.

Est-ce qu'on peut dire que vous pratiquez un métier à haut risque ?

Certes, la collecte des venins se fait à l'institut animalier, mais j'ai une expérience dans la collecte de venins de scorpion. Par contre pour les serpents, on collabore avec un technicien spécialisé dans l'extraction du venin. Mais normalement, ce sont des métiers à risque, il faut vraiment des gens qui sont passionnés et courageux. Tout le monde ne peut exercer ce métier.

Cela n'inquiète-t-il pas vos proches ?

Non, parce que généralement nous ne sommes pas en contact avec des serpents ou scorpions vivants. Moi aussi j'avais la même conception que vous. J'avais même peur des chiens. Mais lorsque j'étais au Brésil, j'ai découvert une mentalité différente. Car qui dit Brésil dit Amazonie. Ce sont des gens passionnés par les animaux. J'avais des amis qui m'invitaient chez eux où ils adoptaient des lézards, des serpents et même des scorpions. Petit à petit, avec un peu de courage, on finit par s'habituer.

Pendant longtemps, dans l'imaginaire collectif, à cause notamment du film «Les dents de la mer», les requins étaient considérés, à tort, comme des tueurs en série. Peut-on faire le parallèle avec les serpents et les scorpions ?

Oui ce sont des tueurs en série, parce que leur venin est mortel. J'ai beaucoup d'expérience. J'ai travaillé au Brésil, au Mexique, en Malaisie ou encore en Suisse, et mon constat est que la plupart des profession-



nels du métier qui travaillent dans la collecte et la vente du venin, sont des personnes courageuses et passionnées. Ils n'ont pas peur. D'ailleurs tu n'as pas nécessairement besoin d'un diplôme pour exercer le métier.

Quelles sont les contraintes inhérentes à votre métier et à votre recherche ?

Au Maroc, c'est surtout une question de moyens.

On imagine que l'exposition médiatique que vous avez eue récemment pourrait aider dans ce sens ?

Espérons. Juste pour parler de cet événement, c'est une journée mondiale dédiée aux envenimations par morsures de serpents. Le choix du sujet revient au fait qu'il s'agit d'un grand problème de santé à l'échelle internationale. Statistiquement, on a plus de 2 millions de cas d'envenimations par morsures par an. Parmi lesquels, on enregistre 100.000 décès et plus de 300.000 handicapés à vie. De ce fait, depuis 2017 l'OMS a classé les envenimations par morsures de serpents parmi les maladies négligées. Négligées

“
Mon but n'est pas uniquement d'avoir une publication dans une revue scientifique

parce que la plupart des cas sont enregistrés dans les zones rurales et donc des gens pauvres.

Qu'entend l'OMS par maladie négligée ?

Quand l'OMS classe une maladie comme négligée, son

objectif est surtout la sensibilisation des politiciens. Leur expliquer qu'il s'agit d'un grand problème de santé, et qu'il faut allouer des budgets, motiver la recherche et trouver une solution.

Justement, est-ce qu'il serait envisageable qu'un jour, les morsures de serpents et de scorpions ne soient plus fatales ?

Comme je vous l'ai expliqué, ce problème est pluridisciplinaire. On a besoin d'épidémiologistes, de statisticiens, de cliniciens, etc... Il faut savoir où se trouvent les espèces, pour détecter celles mortelles entre elles et mettre en place des traitements efficaces. Dans les régions rurales, même quand tu disposes de tous ces moyens, tu ne trouveras pas de structures de traitement correctes, ni d'ambulances. A l'étranger il y a des hélicoptères et beaucoup de moyens. Il y a aussi un élément très important : les associations. Leur rôle est crucial dans la sensibilisation.

Donc c'est inenvisageable ?
En tout cas, plusieurs per-

sonnes de domaines divers doivent collaborer pour trouver une solution adéquate. Il faut savoir travailler en réseau, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la médecine translationnelle. Mon but n'est pas uniquement d'avoir une publication dans une revue scientifique. Le plus important est de trouver des solutions aux envenimations.

Quelle attitude adopter en cas d'envenimation ?

Il faut appeler le numéro du centre antipoison et se rendre d'urgence à l'hôpital sans perdre une seule seconde pour être pris en charge en salle de réanimation, parce qu'il s'agit d'un venin mortel.

Quel regard portez-vous sur votre carrière ?

Tant que le problème est toujours d'actualité, tu as l'impression de n'avoir rien fait. Le jour où l'OMS dira que la maladie n'est plus négligée, tous les spécialistes seront fiers. Mais l'essentiel pour l'instant, c'est de trouver des solutions. C'est ça l'objectif.

propos recueillis par
Chady Chaabi

Une condamnation à mort prononcée à Tanger pour le meurtre d'un enfant



La Chambre criminelle de premier degré près la Cour d'appel de Tanger a condamné, mardi après-midi à la peine de mort, un couple poursuivi pour homicide volontaire et mutilation du corps du fils mineur du mari.

Le juge, après avoir entendu les plaidoiries des avocats des deux accusés et de la victime, et le réquisitoire du représentant du parquet, a prononcé le verdict assorti d'une indemnité de 500.000 dirhams au profit de la famille de la victime devant être payée solidairement par les deux condamnés, en plus d'une indemnité d'un dirham symbolique au profit de l'Observatoire national des droits de l'enfant, qui s'est constitué partie civile dans cette affaire.

Les chefs d'accusation retenus contre les deux criminels sont l'homicide volontaire avec

préméditation, l'emploi d'actes de barbarie à l'encontre des descendants et la mutilation du cadavre, et ce conformément aux articles 392 et 399 du Code pénal marocain.

Les faits remontent au mois de novembre de l'an dernier, quand des parties du corps sans vie d'un enfant de sexe masculin, avaient été retrouvées dans une décharge à Larache. Les recherches et investigations ont permis l'identification de la victime âgée de 7 ans, tandis que les opérations de fouille ont permis de trouver le reste du cadavre dans un frigo au domicile familial.

Les enquêteurs avaient suspecté l'implication du père et de la belle-mère de la victime dans cet acte criminel perpétré au sein du domicile familial, la victime ayant été étranglée puis son cadavre mutilé.

Vaste élan de solidarité à Tafergalt avec la famille de la petite Naima

L'affaire de la fillette Naima, dont le cadavre a été découvert samedi dernier dans une montagne de Tafergalt, près d'Agdez (province de Zagora), a provoqué un vaste élan de solidarité avec la famille de la victime, notamment de la part de la population locale qui attend que ce crime, qui a brisé le calme ordinaire de cette région, soit résolu le plus tôt possible.

Chaque habitant du douar Tafergalt a fait de cette affaire la sienne, considérant Naima, qui était portée disparue pendant plus de 40 jours, comme l'un de ses enfants et exprimant sa tristesse et sa volonté de prêter assistance, sur les plans matériel et moral, à la famille éplorée.

Outre la famille de la victime, tous les habitants du douar participent à l'accueil des personnes venues présenter leurs condoléances et exprimer leur solidarité dans ces circonstances douloureuses, ainsi que les nombreux journalistes venus recueillir les dernières informations et les détails de l'affaire de la fillette Naima, dont la mort n'a pas encore été élucidée.

Abdessadek Errouhi, père de Naima, accueille les visiteurs qui affluent de différentes régions pour présenter leurs condoléances et leur raconte les derniers développements de cette triste affaire, tout en leur faisant part de son désir de connaître toute la vérité à ce sujet.

Les habitants du douar Tafergalt, situé à près de 2 km du centre d'Agdez, contribuent, chacun selon ses moyens, à guider les visiteurs vers la maison de la famille de la victime, tout en leur transmettant les informations dont ils disposent sur cette affaire qui a secoué l'opinion publique locale.

Ces mêmes habitants avaient participé à la recherche de la fillette qui était portée

disparue, avant qu'un berger ne découvre des restes d'ossements humains de petite taille et des vêtements dans une montagne de la région de Tafergalt.

La solidarité sur le terrain des habitants de la région avec la famille de la victime a été appuyée par celle exprimée sur les réseaux sociaux, notamment Facebook où des milliers de personnes ont appelé également à la nécessité d'identifier et d'arrêter l'auteur de ce crime abject pour le traduire devant la justice.

Il s'agit d'une attitude à saluer et qui est bien ancrée dans les traditions des habitants de cette région du Maroc connus par leur hospitalité et générosité, a confié à la MAP l'un des habitants de Tafergalt, ajoutant que l'élan de solidarité avec la famille de la victime s'est constitué spontanément dès les premiers jours de la disparition de Naima.

Un autre habitant a fait savoir qu'un berger de Tafergalt a découvert des restes d'ossements humains de petite taille et des vêtements dans une montagne de la région, ajoutant qu'il a su qu'il s'agissait de la petite fille Naima portée disparue depuis plusieurs jours.

Interrogé par la MAP et M24, Abdessadek Errouhi, père de Naima, a relevé que l'ensemble des habitants du douar ont pris part à la recherche de sa défunte fille dans tous les endroits où elle aurait pu se rendre, sans pour autant réussir à la localiser.

Il a relevé que cette solidarité spontanée émane de l'esprit de dévouement qui caractérise les habitants du douar, exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont compté avec sa famille suite au meurtre de Naima, la cinquième de ses enfants.

Houcine Arouhi, l'un des habitants de la région, a affirmé aussi que la disparition



de Naima, le 17 août dernier, a déclenché un élan de solidarité qui a poussé l'ensemble des riverains à se lancer à la recherche de la fillette.

Plusieurs hommes du douar, a-t-il ajouté, sont allés même vers les montagnes avoisinantes dans l'espoir de retrouver Naima ou de trouver un indice pouvant aider en cela, soulignant que la Protection civile a effectué aussi des recherches près de la maison de la victime et dans son puits, ainsi que dans d'autres endroits, dont certaines fermes agricoles avoisinantes.

Entourée des femmes du douar qui tentent de la consoler, la mère de Naima pleure encore la mort de sa fille qui était une source de joie et de gaieté pour elle et toute la petite famille, malgré sa condition d'enfant aux besoins spécifiques.

Affligée par la disparition de sa fillette, la mère de Naima veut que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que l'auteur du crime soit arrêté pour qu'il puisse répondre de son vile acte devant la justice.

Des restes d'ossements humains de petite taille et des vêtements ont été découverts samedi dernier dans une montagne de la région de Tafergalt, près d'Agdez (province de Zagora), avait annoncé dimanche le procureur général du Roi près la Cour d'appel d'Ouarzazate, faisant savoir qu'une enquête judiciaire a été ouverte à ce sujet.

A la lumière de ces données, une enquête judiciaire minutieuse a été ouverte sous la supervision du parquet et confiée à la brigade judiciaire de la Gendarmerie Royale de Zagora pour mener l'expertise génétique en vue d'identifier l'ADN et déterminer les causes du décès, a précisé le procureur général du Roi dans un communiqué. La brigade judiciaire de la Gendarmerie Royale de Zagora mènera également les investigations nécessaires pour déterminer les circonstances et élucider cette affaire.

Le parquet informera l'opinion publique de tout développement lié à cette affaire, conclut le communiqué.

Aminatou Haidar dans les nasses de la justice

Ouverture à Laâyoune d'une enquête judiciaire au sujet du soi-disant congrès constitutif de "l'instance sahraouie contre l'occupation marocaine"

Suite aux informations véhiculées sur la tenue du soi-disant congrès constitutif de "l'instance sahraouie contre l'occupation marocaine", par un groupuscule de séparatistes à la solde d'Alger dont Aminatou Haidar, le parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire à ce sujet, a annoncé mardi le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Laâyoune.

Cette enquête judiciaire, qui intervient eu égard à ce que cet acte représente en matière d'atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume et comporte des incitations claires à commettre des actes contraire au Code pénal, permettra de prendre les mesures juridiques adéquates pour préserver l'ordre public et donnera lieu à la sanction juridique pour atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume, avec effet de dissuasion à la fois publique et privée garantissant la préservation des constantes nationales, a précisé le procureur général dans un communiqué.

Dans une déclaration recueillie par la MAP à ce propos, le président du conseil de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, Sidi Hamdi Ould Errachid, a affirmé que la création d'entités fantoches fait partie des tentatives désespérées du Polisario et de son parrain, l'Algérie, d'induire en erreur l'opinion publique internationale sur les tenants et aboutissants de la question du Sahara.

"Ces entités n'ont aucune existence ou représentativité populaire", a-t-il souligné ajoutant que ce sont les élus qui sont les représentants légitimes de la population du Sahara marocain.

"La représentativité légitime de la population est incarnée par les élus conformément aux normes démocra-



tiques à travers le monde, ainsi que, dans le cas du Sahara, par les chioukhs et les notables", a-t-il dit.

Hamdi Ould Errachid a noté que ce genre d'entités est un "recyclage" de cadres créés périodiquement par l'Algérie et le "Polisario" chaque fois que le Conseil de sécurité de l'ONU s'apprête à examiner la question du Sahara marocain.

Il a aussi insisté sur l'unité du territoire national de Tanger à Lagouira. "L'unité du Maroc est une et indivisible et la loi marocaine s'applique de Tanger à Lagouira sans exception aucune", a-t-il indiqué.

Les Marocains peuvent avoir des divergences sur les questions politiques, économiques ou sociales mais sont tous unis derrière S.M le Roi dans le combat et la lutte pour la défense de l'unité de leur pays, a fait observer le président du conseil de la région Laâyoune-Sakia El Hamra.

Il a assuré que les habitants du Sahara suivent les traces de leurs aïeuls dans la réaffirmation de leur attachement indéfectible et la Be'ia à S.M le Roi et au glorieux Trône alaouite, comme cela a été exprimé dans la Déclaration historique de Laâyoune adoptée par l'ensemble des partis politiques marocains en 2018, ajoutant que les populations de cette région sont constamment mobilisées pour mettre en échec toute tentative visant à porter atteinte à l'intégrité et l'unité territoriale du Royaume.

A ces manœuvres de l'Algérie et du Polisario, a-t-il fait remarquer, le Maroc oppose le nouveau modèle de dévelop-

pement des provinces du Sud et le plan d'autonomie, en tant que proposition crédible et sérieuse pour résoudre la question du Sahara.

Hamdi Ould Errachid a mis l'accent sur la dynamique vertueuse que connaissent les provinces du Sud dans tous les domaines à la faveur de ce modèle de développement lancé par S.M le Roi en 2015.

En dépit de l'impact de la pandémie du nouveau coronavirus, a-t-il relevé, les chantiers de développement inscrits dans ce modèle avancent à un rythme soutenu, ayant contribué à la consolidation de la quiétude et de la stabilité qui prévalent déjà dans cette région.

Pour sa part, le président de l'Alliance du Sahara, de la démocratie et des droits de l'Homme, Hamada Bouihi, a indiqué que la création d'un cadre illégal et illégitime est une "gesticulation inutile" du "Polisario" et de l'Algérie qui se répète à l'approche de l'examen de la question du Sahara par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Les différentes composantes de la société civile sahraouie dénoncent vigoureusement la création de ce cadre illégal, illégitime et fantoche et invitent les organisations des droits de l'Homme à l'ignorer, a-t-il déclaré mardi à la MAP.

Hamada Bouihi, qui a passé une quarantaine d'années dans les camps de Tindouf avant de rallier le Maroc, a souligné que la proposition d'autonomie présentée par le Royaume est une solution qui garantit la dignité et le bien-être des habitants du Sahara et la préservation de leur identité culturelle, ajoutant



Hamada Bouihi
Une gesticulation inutile du Polisario et de l'Algérie

que cette proposition est la seule et unique issue à ce différend régional.

Il a lancé un appel à la communauté internationale pour exercer des pressions sur le Polisario et l'Algérie en vue de contribuer à la recherche d'une solution politique et de compromis à cette question, qui n'est autre que le plan d'autonomie proposé par le Maroc.

Hamdi Bouihi a fait remarquer que la persistance de ce conflit aggrave les souffrances des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, dans le sud algérien, victimes de toutes sortes de privations et de violations des droits les plus élémentaires.



Hamdi Ould Errachid
La création d'entités fantoches, une tentative désespérée pour tromper l'opinion publique internationale

Le Maroc adresse un message d'encouragement, d'amitié et de solidarité au Mali

Nasser Bourita : *Le pays saura sortir de la transition grâce à l'engagement des autorités de la transition et la mobilisation de l'ensemble des forces vives*



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a effectué mardi une visite à Bamako porteur d'un message d'encouragement, d'amitié et de solidarité envers les autorités maliennes et le peuple malien.

"Un message d'encouragement par rapport à toutes les actions importantes qui ont été prises pour placer le Mali sur la voie d'une transition apaisée, prometteuse et permettant de construire le Mali de demain", a déclaré Nasser Bourita à la presse, lors de cette visite qui intervient sur Hautes instructions de SM le Roi.

Par cette visite de solidarité, le Maroc réitère sa "disposition à accompagner le Mali dans cette phase importante de son histoire récente", a-t-il tenu à préciser.

"Le Maroc a toujours mis l'intérêt du peuple malien au-delà de toutes les circonstances et les contextes politiques et aujourd'hui, dans ces circonstances très particulières, le Royaume, conformément aux Hautes orientations de SM le Roi, est prêt à accompagner toutes les priorités et tous les programmes qui seront définis par les autorités maliennes durant cette période", a-t-il dit.

Cette visite à Bamako est aussi un

message d'amitié transmis aux différentes forces vives du Mali pour que tous les Maliens se mobilisent autour de la réussite de cette transition, que toutes les forces vives, tous ceux qui ont une influence, tous ceux qui peuvent aider aujourd'hui contribuent à ce que cette transition soit faite par les Maliens et pour les Maliens, a-t-il souligné.

Le Maroc, a affirmé Nasser Bourita, considère que "les Maliens ont la capacité de gérer leurs problèmes et n'ont pas besoin d'une internationalisation de leur situation", soulignant que "le génie malien a prouvé qu'il est capable de faire valoir les intérêts suprêmes du Mali sur toutes autres considérations".

Cette transition, a relevé le ministre, "doit tirer également les enseignements des expériences passées, des limites, des dérives et également de l'interventionnisme qui a détourné l'élan prometteur de 2012".

"Aujourd'hui nous sommes confiants grâce à ce génie malien, grâce à l'engagement des autorités de la transition et grâce à la mobilisation de l'ensemble des forces vives, que le Mali saura sortir de cette transition", a-t-il conclu.

Lors de sa visite au Mali, Nasser Bourita a été reçu en audience par le

président de transition de la République du Mali, Bah N'Daw.

Nasser Bourita s'est également entretenu avec le vice-président de transition, le Colonel Assimi Goïta, ainsi qu'avec le premier ministre de transition, Moctar Ouane.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a eu, par ailleurs, des entretiens avec des dignitaires maliens, notamment Bouyé Haïdara et l'imam Mahmoud Dicko.

L'ensemble des interlocuteurs maliens, et à leur tête le président de transition de la République du Mali, Bah N'daw, ont tenu à exprimer leurs sincères remerciements à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour la sollicitude permanente dont le Souverain a toujours entouré le Mali et son peuple.

Ainsi, le dignitaire malien l'imam Mahmoud Dicko a-t-il affirmé que le soutien du Royaume du Maroc au Mali traduit une longue histoire qui unit les deux peuples.

"Ce n'est pas une coopération qui date d'aujourd'hui, c'est depuis l'indépendance du Mali que le Royaume accorde le même soutien et le même accompagnement à l'endroit du peuple malien", a-t-il déclaré à la presse en marge de la visite à Bamako de

Nasser Bourita.

"Nous devons réaffirmer et consolider encore davantage ces liens qui unissent nos deux peuples", a souligné l'imam Mahmoud Dicko, notant que cette visite au Mali d'une forte délégation du Royaume du Maroc "traduit en réalité toute la sympathie et l'amitié à l'endroit du peuple malien, et surtout ce que le Commandeur des croyants Sa Majesté le Roi Mohammed VI représente pour le Mali". "A toutes les occasions où le Mali traverse des situations difficiles, le Maroc est le premier pays qui vient au secours du Mali" s'est-il réjoui.

De son côté, le chef religieux malien Bouyé Haïdara a fait état de son "appréciation" de la qualité des relations ancestrales unissant le Royaume du Maroc et l'Etat malien, ainsi que du "rapprochement et de la sympathie" entre les deux peuples" et ce, depuis l'indépendance du Mali, ajoutant que "ces liens se sont enracinés depuis le règne de Feu Sa Majesté Mohammed V".

Bouyé Haïdara a exprimé, à cette occasion, ses vœux de santé et de bien-être à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de stabilité et de prospérité pour le Maroc, ainsi que ses salutations chaleureuses pour le Royaume, Roi, gouvernement et peuple.

Nasser Bourita: *La pandémie de Covid-19 a rappelé au monde la communauté de notre destin*

Intervention du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger devant la réunion annuelle de haut niveau du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations des Nations unies.

La pandémie de Covid-19 a "brutalement rappelé" au monde la "communauté de notre destin", a affirmé, mardi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, devant la réunion annuelle de haut niveau du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations des Nations unies.

Dans une allocution par vidéo-conférence à l'occasion de ce conclave qui se tient en marge de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, il a souligné que l'Alliance est "plus pertinente que jamais", étant donné qu'elle "ne se définit pas en opposition à un ennemi commun, mais plutôt en faveur d'un idéal partagé".

L'Alliance, a-t-il indiqué, "ne nous oppose pas l'un à l'autre, mais nous rassemble". "C'est exactement ce dont nous avons besoin dans le contexte actuel", a-t-il martelé à l'occasion de cette réunion placée sous le thème "Faire un meilleur monde: construire des sociétés cohésives et inclusives dans l'environnement difficile du Covid-19" et tenue en présence

notamment du Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, du président de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale, Volkan Bozkir, et du Haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations, Miguel Angel Moratinos.

Le ministre a rappelé, à cette occasion, que le Maroc, en tant que membre fondateur de l'Alliance créée il y a 15 ans, a toujours adhéré à ses valeurs et ses principes.

"Et il y a une raison pour cela: ici au Maroc, la diversité est une identité pour la nation, la coexistence un mode de vie, les valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de respect mutuel entre toutes les cultures et civilisations ne sont pas un simple slogan, mais un principe inscrit dans la Constitution", a relevé M. Bourita.

Le ministre a, par ailleurs, rappelé que le Maroc a décidé d'organiser la 9^{ème} édition du Forum mondial de l'Alliance en 2020, notant que la pandémie a retardé sa tenue mais qu'elle n'a "ni mis en péril le projet ni sapé notre engagement".



"Ce sera un événement sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire de l'organisation, le Forum mondial se tiendra sur le continent africain, sur le sol marocain", a-t-il dit.

Evoquant la lutte contre le coronavirus, Nasser Bourita a expliqué qu'une fois la pandémie surmontée, à savoir "construire des sociétés inclu-

sives et cohésives, où la connaissance mutuelle ne se structure pas seulement entre les sociétés, mais aussi en leur sein (...) et en choisissant la solidarité, la tolérance, la paix et le dialogue".

"Ce n'est qu'alors que nous pourrions transformer le multilatéralisme du domaine du discours à celui de l'action centrée sur l'homme et axée sur les résultats.

Et c'est précisément ce que vise notre Alliance", a-t-il conclu. La réunion annuelle de haut niveau du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations se veut l'occasion de faire le point sur les réalisations de cette instance internationale et de présenter ses nouvelles activités et initiatives, notamment dans les domaines de la prévention et de la médiation.

Le Maroc co-organise un événement à l'ONU sur le rôle des jeunes dans l'action climat

La mission permanente du Maroc auprès des Nations unies à New York, a co-organisé, mardi, un événement sous un format virtuel, sur le rôle de la jeunesse dans l'action climat, marqué par la participation d'une pléiade de jeunes leaders et parlementaires représentant plusieurs pays.

Cette rencontre, qui a également connu la participation des ambassadeurs du Costa Rica et du Portugal à l'ONU, est organisée en appui au Plan directeur sur "l'Appel des jeunes à l'action pour la mise en œuvre de l'ODD 13 (action climat)", une année après le Sommet des jeunes pour le climat tenu en 2019, en prélude au Sommet Action climat des Nations unies.

L'événement intervient aussi à la veille du premier Sommet des Nations unies sur la biodiversité, prévu à New York avec la participation virtuelle de plusieurs dirigeants mondiaux.

Intervenant à cette occasion, l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc à l'ONU, Omar Hilale, a souligné que le Royaume a toujours cru en la capacité des jeunes à favoriser une transformation positive dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

"En tant que pays engagé mondialement, le Maroc a, depuis plusieurs décennies, placé systématiquement les jeunes et les citoyens au centre de ses efforts pour ac-

célérer la mise en œuvre du développement durable, notamment leur capacité à concevoir des pistes innovantes pour protéger la biodiversité, préserver l'environnement et sensibiliser sur les modes de production et de consommation durables", a-t-il affirmé.

Dans cette entreprise orientée vers l'action, a poursuivi Omar Hilale, le Maroc ne vise pas seulement les jeunes, mais entend également s'engager de plus en plus avec eux en tant que "moteur de collaboration constructive", a expliqué l'ambassadeur.

Il a rappelé, à ce propos, que lors du Sommet Action climat de 2019, les dirigeants du monde entier avaient pris un engagement politique fort pour promouvoir l'autonomisation des jeunes, en particulier dans le domaine du climat, et que de nombreuses initiatives ont été lancées, dont des campagnes d'éducation, de sensibilisation et de changement de comportement menées par les jeunes.

Dans ce contexte, a relevé l'ambassadeur, une nouvelle initiative majeure de lutte contre le changement climatique a été lancée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, visant à promouvoir les idées et les solutions des jeunes africains pour le climat.

Cette initiative intitulée «African Youth Climate Hub» vise à donner aux jeunes africains l'opportunité d'établir et de favoriser

un mouvement générationnel de lutte contre le changement climatique, a expliqué M. Hilale, précisant que le hub a pour objectif d'éduquer, d'inspirer, de responsabiliser et de mobiliser les jeunes pour créer un changement durable dans leurs écoles, leurs communautés et leurs écosystèmes professionnels, à tous les niveaux.

En créant un forum où les jeunes africains peuvent discuter de leurs idées pour lutter contre le changement climatique, les jeunes développent des cibles clés, avant d'être affinées puis mises en œuvre, a noté l'ambassadeur. Ce faisant, le Maroc espère rassembler les jeunes penseurs africains les plus engagés et innovants sur le changement climatique, créer un centre d'apprentissage et aider les gens à trouver des emplois verts en Afrique, a-t-il affirmé. Et de souligner que la question du changement climatique est la meilleure opportunité pour la nouvelle génération de créer un monde qui fonctionne pour tous. Les jeunes deviennent un acteur principal de la protection à long terme du climat et de l'environnement et deviennent des entrepreneurs de nouvelles idées grâce à l'innovation, créant des opportunités d'employabilité et de formation et facilitant les actions sur le terrain.

Pour sa part, Hatim El Otmani, jeune ambassadeur de l'African Youth Climate Hub, a souligné que cette initiative entend

unifier la voix des jeunes africains autour de l'action climat, en rappelant que l'Afrique en tant que continent subit de plein fouet les effets du changement climatique.

De ce fait, l'objectif de l'African Youth Climate Hub est de fédérer les voix de la jeunesse africaine en vue de contribuer à un avenir plus durable par le biais d'une approche entrepreneuriale, a-t-il expliqué.

"Il s'agit de mettre à profit la passion, la créativité et l'esprit d'innovation de la jeunesse africaine pour contribuer à rendre leurs communautés plus durables et résilientes face au changement climatique".

De son côté, Peter Kwasi Kodjie, vice-président du Plan directeur sur "l'Appel des jeunes à l'action pour la mise en œuvre de l'ODD 13" et Secrétaire général de l'Union des étudiants africains "All-Africa Student Union", a tenu à mettre en avant la solidarité du Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avec les pays africains au plus profond de la pandémie de Covid-19, en rappelant que le Royaume avait notamment envoyé plusieurs lots de matériels de protection personnels à plus de 25 pays africains pour les aider à faire face à l'épidémie.

Il a également souligné l'engagement du Maroc et de Sa Majesté le Roi en faveur de l'action climat au niveau du continent africain, à travers les différentes initiatives lancées par le Royaume à cet effet.



Mobilisation pour donner aux pays pauvres l'accès aux vaccins

La mobilisation s'accélère pour permettre aux pays pauvres d'accéder aux futurs vaccins contre le Covid-19: 100 millions de doses supplémentaires ont été réservées à cette fin par une organisation internationale, et la Banque mondiale prévoit de débloquer 12 milliards de dollars pour aider à l'achat et à la distribution.

Début août, l'Alliance pour les vaccins (Gavi) et la Fondation Bill & Melinda Gates avaient déjà annoncé une collaboration avec le Serum Institute of India (SII), le plus grand fabricant mondial de vaccins en volume, pour livrer 100 millions de doses. La Gavi a annoncé mardi que 100 autres millions de doses avaient été réservées pour les pays pauvres.

"Aucun pays, riche ou pauvre, ne doit être laissé en queue de peloton en ce qui concerne les vaccins contre le Covid-19", a souligné le Dr Seth Berkley, directeur général de la Gavi, organisation qui collabore avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Alors que la pandémie du nouveau coronavirus a fait plus d'un million de morts dans le monde depuis que les premiers cas apparus fin décembre en Chine, l'OMS s'est fixé comme objectif de disposer de 2 milliards de doses de vaccins d'ici à la fin de 2021.

"Un vaccin doit être disponible et accessible à tous", a lui aussi souligné le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres. "Un leadership responsable compte. La science compte. La coopération compte. Et la désinformation tue", a-t-il ajouté.

De nombreux experts en santé publique militent aussi depuis des mois pour l'utilisation des tests rapides pour détecter le Covid-19, dits antigéniques, peu coûteux et dont le résultat s'obtient en 15 minutes, contre plusieurs jours pour un test classique.

Le président américain Donald Trump a annoncé la distribution de 150 millions de ces



tests rapides aux Etats-Unis. Simultanément, l'OMS et ses partenaires ont promis 120 millions de tests pour les pays les plus démunis, à condition toutefois de trouver l'argent pour les acquérir.

Selon l'OMS, là où les pays riches réalisent en moyenne 292 tests pour 100.000 habitants, les pays à revenu faible et intermédiaire n'en font que 61 et les pays à faible revenu, 14.

De son côté, la Banque mondiale a demandé à son Conseil d'administration d'approuver un financement supplémentaire de 12 milliards de dollars pour aider les pays pauvres à acheter et distribuer des vaccins contre le Covid-19.

"Un vaccin Covid-19 efficace et sûr est la voie la plus prometteuse pour que le monde puisse rouvrir en toute sécurité", a indiqué un porte-parole. "L'économie mondiale ne se rétablira pas complètement tant que les gens n'auront pas l'impression de pouvoir vivre, socialiser, travailler et voyager en toute confiance", a-t-il affirmé.

Alors que les vaccins ne sont pas encore commercialisés, le président de la Banque mondiale, David Malpass, souligne, dans un entretien au quotidien français Le Figaro, la nécessité d'anticiper "car le processus de distribution d'un vaccin est complexe".

"On ne peut se contenter de le livrer à l'aéroport. Nous voulons que les pays les plus pau-

vres y aient accès, et que dans ces pays, les personnes les plus vulnérables et le personnel médical soient vaccinés", a-t-il dit.

Parallèlement au développement de tests et de vaccins, la recherche d'un traitement efficace contre la maladie continue. La firme de biotechnologie américaine Regeneron a fait état mardi de résultats prometteurs pour un cocktail d'anticorps actuellement en cours d'essais cliniques.

Ces annonces interviennent alors que la pandémie continue de progresser. En Europe, le virus circule à grande vitesse, entraînant de nouvelles mesures de restriction. Quelque 5,4 millions de cas ont été recensés au total sur le continent, dont près de 231.000 ont été mortels.

La pandémie a fait au moins 1.005.981 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles mardi à 11H00 GMT. Plus de 33,4 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie.

En Inde, une étude nationale basée sur les tests sérologiques a révélé que ce sont en fait plus de 60 millions de personnes qui pourraient avoir été contaminées. Le chiffre officiel est de 6,1 millions de cas.

L'Irlande du Nord a ordonné aux bars et restaurants de fermer à 23H00 à partir de mercredi, dans la foulée de mesures similaires dans

le reste du Royaume-Uni.

En Allemagne, la chancelière Angela Merkel a annoncé mardi de nouvelles mesures face à une augmentation des infections dans le pays, et alors que l'hiver se profile. Les Länder où sont enregistrés 35 nouveaux cas d'infection pour 100.000 habitants sur sept jours devront imposer une limite de 50 participants pour une fête dans un espace public ou un local de location et 25 pour des réunions privées.

La tendance est également au durcissement en Israël: le ministre de la Santé a prévenu mardi que le reconfinement décrété pour lutter contre le plus haut taux de contamination au coronavirus au monde serait prolongé au bout des trois semaines préalablement annoncées.

De l'autre côté de l'Atlantique, New York, déjà durement touchée durant le printemps, voit le nombre de contaminations repartir à la hausse.

"Pour la première fois depuis longtemps, le taux de positivité journalier est supérieur à 3%, et c'est un motif de véritable inquiétude", a déclaré le maire, Bill de Blasio.

Signe de l'impact majeur de la pandémie sur de nombreux secteurs de l'économie, le géant du divertissement Disney a annoncé la suppression de 28.000 emplois aux Etats-Unis, dans ses parcs d'attractions, croisières, événementiel et produits dérivés, activités qui ont vu leurs ventes plonger de 85% sur un an à cause du virus.



La pandémie a fait au moins 1.005.981 morts dans le monde depuis fin décembre

Le débat Trump-Biden vire au chaos

Invectives, railleries, attaques personnelles: le premier débat entre Donald Trump et Joe Biden a offert mardi un spectacle particulièrement chaotique, à 35 jours d'une élection présidentielle américaine sous haute tension.

Lors d'un duel télévisé suivi par des dizaines de millions d'Américains, le candidat démocrate de 77 ans a traité le 45^e président des États-Unis, 74 ans, de "menteur", de "raciste", puis de "clown". "Vous allez la fermer, mec!", lui a-t-il même lancé alors que la confrontation virait à la cacophonie.

"Il n'y a rien d'intelligent en vous", a de son côté martelé Donald Trump qui, en mauvaise posture dans les sondages, espérait un faux-pas de son rival qui n'a pas eu lieu.

Mâchoires serrées, le locataire de la Maison Blanche, qui briguera le 3 novembre un second mandat de quatre ans, s'est efforcé de dépeindre son adversaire comme une marionnette de la "gauche radicale", que ce soit sur la santé, la sécurité ou le climat.

Mais l'ancien vice-président de Barack Obama, dont la combativité suscitait des interrogations, a tenu le choc dans ce face-à-face organisé à Cleveland, dans l'Ohio, parmi les États les plus disputés de l'élection.

Les yeux plantés dans la caméra, il a régulièrement pris les Américains à témoin, les appelant à se rendre aux urnes pour éviter "quatre années de plus de mensonges". S'il a parfois buté sur les mots, il a évité les gaffes que redoutaient certains dans son camp.

"Ce débat restera comme l'un des pires de l'histoire", a déclaré à l'AFP Aaron Kall, enseignant à l'Université du Michigan et spécialiste des duels présidentiels.

Si Joe Biden s'est engagé à accepter le résultat du scrutin, Donald Trump a lui esquivé, se bornant une fois de plus à affirmer sans preuves que le vote par correspondance, qui s'annonce important en raison du Covid-19, favoriserait des "fraudes" sans précédent et pourrait empêcher de connaître le vainqueur "avant des mois".

Le président sortant a peiné, tout au long du débat, à reprendre la main, tentant continuellement d'interrompre "Joe" jusqu'à se faire fermement rappeler à l'ordre par le modérateur,



le journaliste de Fox News Chris Wallace.

"Êtes-vous pour la loi et l'ordre?", a interrogé Donald Trump, cravate sombre rayée de rouge, dans un échange particulièrement tendu, où il a accusé son rival de faiblesse face à la criminalité et aux violences.

"La loi et l'ordre avec la justice", a répondu son adversaire démocrate, cravate à fines rayures noires et blanches.

Le milliardaire républicain s'est aussi attiré de vives critiques du camp démocrate pour sa réponse trouble lorsque le journaliste lui a demandé s'il était prêt à condamner les suprémacistes blancs comme les Proud Boys.

Le président a, au final, appelé les Proud Boys à "reculer et à se tenir prêt" ("Proud Boys - stand back and stand by"). Le groupe paramilitaire a semblé adopter le slogan, postant sur les réseaux sociaux un logo avec la mention "Stand Back, Stand By".

Dans sa tentative de déporter Joe Biden, pur produit de l'aile modérée du parti démocratique,

à gauche toute sur l'échiquier politique américain, M. Trump l'a accusé de vouloir un système de santé "socialiste".

Son adversaire a lui au contraire dénoncé la volonté du locataire de la Maison Blanche d'installer une juge conservatrice à la Cour suprême juste avant le scrutin du 3 novembre, pour pouvoir selon lui "se débarrasser" de l'Obamacare, l'assurance-santé mise en place lorsqu'il était lui-même vice-président de Barack Obama.

Les deux candidats septuagénaires se sont également écharpés sur le bilan de la pandémie de Covid-19 aux États-Unis, pays le plus endeuillé au monde avec plus de 205.000 morts.

"Vous n'auriez jamais pu faire le travail que nous avons fait, vous n'avez pas cela dans le sang", a martelé Donald Trump.

"Je sais ce qu'il faut faire", tandis que "le président n'a aucun plan", a répondu Joe Biden.

Coronavirus oblige, et comme prévu, les deux hommes ne se sont pas serré la main sur

la scène de Cleveland, où ils faisaient face à un public restreint, avec leurs épouses, Melania Trump et Jill Biden, toutes deux masquées.

Tout sépare les deux candidats.

Donald Trump, ex-homme d'affaires de New York, s'est présenté une fois, en 2016, et a créé la plus grande surprise de l'histoire politique moderne.

Entré en politique il y a un demi-siècle, Joe Biden, sénateur puis vice-président, espère que sa troisième tentative pour la Maison Blanche (il s'était déjà présenté aux primaires démocrates en 1988 et 2008) sera la bonne.

Si leur impact sur le scrutin reste souvent limité, ces débats sont des moments forts de la campagne électorale, depuis le premier tête-à-tête télévisé organisé il y a 60 ans, à Chicago, entre John F. Kennedy et Richard Nixon.

Les deux autres débats présidentiels sont prévus les 15 et 22 octobre, respectivement à Miami, en Floride, et à Nashville, dans le Tennessee.

Arméniens et Azerbaïdjanais déterminés au combat

Pas de pourparlers en vue

L'Arménie a jugé mercredi prématuré l'idée de pourparlers avec l'Azerbaïdjan sous l'égide de la puissance régionale russe, au quatrième jour de combats sanglants au Nagorny Karabakh, territoire séparatiste azerbaïdjanais soutenu par Erevan.

Le Premier ministre arménien Nikol Pashinyan a fermé la porte à des négociations de paix immédiates, quelques heures après un vote unanime du Conseil de sécurité de l'ONU appelant à la fin des hostilités et à "reprendre sans tarder des négociations".

"Il est inapproprié de parler d'un sommet Arménie-Azerbaïdjan-Russie alors que des combats intenses sont en cours", a-t-il répondu à des médias russes l'interrogeant, selon l'agence Interfax, estimant que "pour des négociations, il faut une atmosphère et des conditions adéquates".

La Russie, puissance régionale du Caucase du Sud, entretient des relations cordiales avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan, d'ex-républiques soviétiques. Erevan fait partie d'une alliance militaire dominée par Moscou, qui fournit des armes aux deux. Le Kremlin, qui réclame la fin immédiate des combats, les plus graves depuis 2016,

s'est dit disposé à une médiation, une guerre ouverte entre Bakou et Erevan risquant de déstabiliser une région déjà volatile où les intérêts de nombreuses puissances sont en concurrence.

La Russie, avec la France et les États-Unis, copréside le Groupe de Minsk qui depuis 1992 n'est pas parvenu à trouver une solution durable au conflit du Nagorny Karabakh, un territoire ayant fait sécession de l'Azerbaïdjan avec le soutien arménien. Une guerre au début des années 1990 y avait déjà fait 30.000 morts.

Selon des bilans officiels probablement très partiels, les combats d'ampleur qui ont éclaté dimanche ont coûté la vie à 98 personnes, dont 81 combattants séparatistes arméniens et 17 civils des deux côtés du front.

L'Azerbaïdjan n'a communiqué aucune perte militaire et les deux camps se rejettent la responsabilité des hostilités.

Le nombre de morts s'annonce bien plus important. Le ministère azerbaïdjanais de la Défense indique que "d'intenses combats se poursuivent" mercredi, et que depuis le week-end, 2.300 séparatistes arméniens ont été tués.

Tout en accusant son adversaire de viser des

positions civiles, il revendique la destruction de 130 chars, 200 pièces d'artillerie, 25 batteries anti-aériennes et des missiles sol-air S-300.

Le porte-parole du ministère arménien de la Défense Artsroun Hovhannissian a lui revendiqué "137 chars et blindés détruits, 72 drones et 7 hélicoptères et un avion de guerre abattus, 790 soldats azerbaïdjanais ont été tués et 1.900 blessés".

L'ensemble de ces données était invérifiable de source indépendante.

Dans les deux pays, une rhétorique belliqueuse ces derniers mois a nourri le ferveur patriotique. La mobilisation et la loi martiale y ont été décrétées. Et des hommes en âge de combattre se portent volontaires pour le front.

"C'est un sentiment de grande fierté. C'est quelque chose que nous attendons depuis longtemps", proclame à l'AFP Chaddine Roustamov, devant un centre de recrutement de l'armée azerbaïdjanaise à Bakou.

L'Azerbaïdjan affirme avoir fait des gains territoriaux et perturbé les lignes d'approvisionnement arméniennes. Le Nagorny Karabakh dit au contraire avoir regagné des positions perdues.

L'Arménie a elle affirmé mardi qu'un chasseur-bombardier turc soutenant l'Azerbaïdjan avait abattu un de ses avions militaires, ce qu'ont aussitôt démenti Ankara et Bakou.

Or, une intervention militaire directe turque marquerait un tournant majeur et l'internationalisation du conflit, un éventuel scénario catastrophe.

Ankara est la seule puissance à ne pas avoir appelé à un cessez-le-feu, encourageant au contraire son allié azerbaïdjanais à reprendre le contrôle du Karabakh par la force, et conquistant l'Arménie, son adversaire historique.

Le Kremlin a lui appelé mardi la Turquie, avec qui Moscou entretient des relations compliquées mais pragmatiques, à s'abstenir de jeter "de l'huile sur le feu" et oeuvrer pour la paix.

"Nous sommes près d'une guerre à grande échelle, peut-être même à l'échelle régionale", s'inquiète Olesya Vartanyan, analyste d'International Crisis Group.

Les ONG de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch et Amnesty international ont elles appelé les belligérants à ne pas "viser" les populations civiles.

Rachid Ressani, expert en technologies de l'information

Entretien *Nécessité de se doter d'une stratégie inter-entreprises en matière de cybersécurité*

Rachid Ressani, expert en technologies de l'information, livre dans une interview accordée à la MAP, son point de vue sur le développement du secteur de la cybersécurité au Maroc, ainsi que les risques liés à l'accélération de l'usage de solutions digitales, par les entreprises marocaines, notamment en matière de cybercriminalité.



Comment évaluez-vous le développement du secteur de la cybersécurité au Maroc ?

Le secteur de la cybersécurité au Maroc reste parmi les secteurs connaissant une vitesse de maturité exponentielle, et ce depuis la création de plusieurs organes de gouvernance nationale ayant œuvré à ce que ce secteur puisse s'industrialiser et monter en maturité, tels que la CNDP, l'ANRT, l'ADD ou encore la CGEM. Ces organes œuvrent et militent de manière permanente et quotidienne à sensibiliser la totalité de l'écosystème national sur la nécessité de se doter d'une stratégie inter-entreprises en matière de cybersécurité.

La Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) a également lancé un projet de normalisation du processus d'homologation des opérateurs d'audit en matière de cybersécurité à l'échelle nationale. Ce dernier permettra une vraie accélération en matière de prise de conscience et de maturité, cybersécurité au niveau du Maroc.

L'accélération de l'usage de solutions digitales par les entre-

prises marocaines amplifie le risque de piratage économique et crée un besoin accru en matière de cybercriminalité. Quel est votre commentaire ?

En effet, le Maroc est contraint d'accélérer la cadence en matière de transformation digitale, et ce à plusieurs niveaux. Ce qui pousse l'ensemble des opérateurs publics, industriels et économiques, à s'orienter vers des usages à forte composante digitale avec une multitude de solutions digitales et informatiques. Ces usages sont souvent exposés à des menaces et des vulnérabilités assez poussées en matière de risque de piratage ou de hacking, c'est un fait dont la totalité du tissu national devra s'y adapter, en œuvrant à la mise en place de stratégies internes en matière de sécurité et de cyberdéfense. Toute négligence pourra malheureusement coûter cher à chacune de nos entreprises sur les différents segments, que ce soit l'image, le risque financier, la confidentialité ou la perte commerciale, et bien d'autres conséquences qui peuvent être générées par chacun de ces actes frauduleux.

La CGEM a publié récemment un guide de bonnes pratiques sur la "Cybersécurité en entreprise". Selon vous, comment ce guide pourrait accompagner les entreprises marocaines ?

En effet, je tiens tout d'abord à saluer cette initiative qui, à mon sens, vient dans un moment où l'ensemble des entreprises marocaines en ont besoin. J'ai bien lu le guide que je trouve complet, clair et très bien synthétisé, cadré vers l'essentiel en matière de mode opératoire permettant l'implémentation d'une stratégie cyberdéfense. Toute entreprise pourra le considérer comme base de référence pour entamer un chantier interne de cyberdéfense.

Ce guide représente un vrai support pour toute entreprise souhaitant renforcer la composante de sécurité au niveau de sa chaîne de valeur métier. De plus, je recommande également de s'appuyer sur la DNSSI (Directive nationale de la sécurité des systèmes d'informations) qui permet également à tous les top management (toutes organisations confondues) d'initier une démarche de

transformation intégrant la sécurité comme axe majeur de gouvernance, et comme un pilier sur lequel peut reposer la dynamique de dématérialisation ou de transformation digitale de leurs écosystèmes.

Concrètement, en quoi consiste l'intervention des sociétés IT en matière de lutte contre la cybercriminalité au Maroc ?

Les sociétés IT au Maroc peuvent jouer un rôle catalyseur des organes nationaux au niveau de cette dynamique de montée de maturité des entreprises en matière d'implémentation de stratégies de cyberdéfense inter-entreprise. En tant qu'opérateur IT, une bonne partie de notre temps est consacrée à conseiller, recommander et accompagner les entreprises en matière de mise à niveau de la sécurité et de lutte contre la cybercriminalité. Ces derniers sont regroupés dans des écosystèmes complémentaires visant une seule finalité qui est la protection de nos données, nos systèmes d'informations et la compétitivité de notre économie nationale vis-à-vis des différents enjeux internationaux.

Allier la digitalisation et l'humain, un défi pour les banques

La conciliation de la digitalisation et l'humain constitue un des défis auxquels font face les banques, en particulier durant cette conjoncture de crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a souligné le directeur de l'innovation et de la digitalisation à la Banque centrale populaire (BCP), Othman Zniber.

«Face aux attentes multiples des clients, les banques sont confrontées au challenge d'allier la digitalisation et l'humain. La présence humaine est obligatoire, surtout pour ce qui concerne les opérations à forte valeur ajoutée, voire la partie Conseil et Contrôle des risques bancaires», a dit M. Zniber lors d'un webinar tenu, récemment, sous le thème «Crise sanitaire: La transformation du secteur digital bancaire, évolution ou révolution?».

Il a, dans ce sens, relevé que la clientèle des banques est encore plus exigeante et fait preuve d'un engagement croissant, ajoutant que cela s'illustre notamment par sa contribution à l'élaboration et la conceptualisation des offres, rapporte la MAP.

De son côté, Soulimane Lahrech, Partner en charge des technologies Big Data chez AIOX Labs, a indiqué que la nouvelle conjoncture imposée par la pandémie n'a fait qu'accélérer une tendance digitale de «longue haleine». «Plusieurs banques, notamment internationales, ont pris le pas de dématérialiser et de digitaliser l'ensemble du processus bancaire allant de la partie qui concerne le KYC (Know your customer), processus permettant de vérifier l'identité du client, jusqu'à la réalisation des transactions mobiles à distance?».

Le défi actuel, a-t-il poursuivi, consiste à créer un compte et de le maintenir sans se déplacer à aucun moment en agence, notant que pour cela, tout un panel de solutions digitales a été mis en place.

Ces solutions reposent essentiellement sur les données (data) qui constituent la matière première du digital, avec de l'intelligence artificielle qui est insufflée, a expliqué M. Lahrech, faisant savoir que la dynamique attribuée à une tendance digitalisée de long terme, poussée par le Covid-19, est permise par des applicatifs digitaux se basant sur une capacité de traitement de données accrue.

Initié par Economie Entreprises Live (EE Live) en collaboration avec Sopra Banking Software, ce webinar a été l'occasion pour souligner que la transformation digitale bancaire, accélérée incontestablement par la crise sanitaire, demeure une priorité face à la diversité et l'urgence des besoins des usagers, tendant même vers une nouvelle reconfiguration de l'Agence bancaire».

Chakib Alj : Sans le capital humain, la chaîne économique ne pourra pas aller de l'avant



La loi de Finances 2021 « doit instaurer les bases d'une économie compétitive et résiliente et surtout intégrer la dimension sociale », a déclaré le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

Le patron de l'organisation patronale s'est ainsi exprimé lors d'un point de presse tenu récemment et consacré à la présentation des propositions de la CGEM pour la loi de Finances (LF) 2021.

Des propositions dont la préparation n'a pas été chose facile, a concédé Chakib Alj dans son discours d'ouverture. D'autant plus que « le contexte actuel, lié à la pandémie du Covid-19, tire tous les indicateurs vers le bas : déficit budgétaire, repli de la croissance, faiblesse des investissements et perte d'emploi », a-t-il souligné. Et que « l'incertitude de l'évolution de cette pandémie rend l'exercice encore plus difficile », a-t-il ajouté.

Consentant que les propositions du patronat marocain constitueront un défi pour le budget de l'Etat, Chakib Alj affirme qu'« elles sont nécessaires pour que les entreprises se relèvent de cette crise. Autrement, nous risquons de les voir disparaître ainsi que les recettes fiscales qui vont avec ».

Comme pour souligner la gravité de la situation actuelle, il prévient : « La crise porte et portera beaucoup de préjudices à nos entreprises et à la pérennité de

l'emploi ».

Pour autant, il ne s'enfonce pas dans un pessimisme profond, expliquant que « le discours de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, à l'occasion de la Fête du Trône, a insufflé une dynamique largement saluée par les acteurs économiques, notamment à travers l'injection de 120 MMDH dans l'économie nationale ».

Rappelons à ce propos que cette enveloppe vise à stimuler la relance économique à travers la création du fonds d'investissement stratégique pour servir d'appui aux activités de production et de soutien à la capitalisation des TPME, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé. Ainsi que par la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des Marocains à l'horizon 2025.

S'exprimant sur la préparation



Les propositions de la CGEM pour le PLF 2021

des propositions de la CGEM pour la LF 2021, Chakib Alj a confié que la Confédération s'est basée sur sa vision de la relance de l'économie nationale « tout en intégrant les Hautes orientations Royales » afin de construire sa feuille de route pour la LF 2021. Une vision articulée autour de cinq priorités.

Ainsi, il a d'emblée indiqué que la CGEM a choisi de placer le maintien des acteurs encore en activité au cœur de ses préoccupations, estimant qu'en dépit du contexte très délicat marqué par le manque de visibilité, « ils se sont battus pour assumer leur responsabilité de maintenir l'emploi ».

Pour Chakib Alj, il est évident que la résilience de l'économie marocaine tient à la survie de ces acteurs que « nous devons soutenir plus que jamais à travers des mesures audacieuses leur accordant un carnet de commandes stable et des aides ou incitations leur permettant de renforcer leurs capacités productives actuelles ».

Sur ce même point, le président de l'organisation patronale a en outre estimé que « l'accélération de la capitalisation des entreprises est aujourd'hui plus qu'une exigence. C'est une nécessité ».

L'autre priorité que s'est fixée la CGEM concerne l'allègement des conditions pour les opérations de structuration et d'apports en capital. Chakib Alj est persuadé qu'il « permettra de faire émerger une

nouvelle génération d'entreprises solides, compétitives qui pourra porter les projets industriels de substitutions aux importations et le Made in Morocco ».

Sachant que la trésorerie des entreprises pâtit fortement de la crise, le patron de la CGEM a jugé « logique et primordial de recouvrer les créances dues par l'Etat, avant de s'orienter vers d'autres financements » estimant à ce propos que la réforme de la TVA est un impératif majeur et urgent.

Abordant le volet social, qui constituerait une grande priorité pour le patronat marocain et représenterait une part importante de ses recommandations, Chakib Alj a affirmé : « Sans le capital humain, la chaîne économique ne pourra pas aller de l'avant ». Ainsi, il a soutenu que « maintenir les emplois, encourager les recrutements, stimuler la demande,... sont au cœur de nos propositions pour cette LF 2021 ».

Mais de toutes ces priorités, il y en a une qui est vraiment capitale en ces temps difficiles. Il s'agit du renforcement de « la confiance avec l'Administration à travers une simplification des relations actuelles et une révision des procédures de contrôle ». L'objectif étant de « permettre à l'entreprise de se concentrer sur sa mission première de création d'emploi et de valeur », a défendu le président de la CGEM.

Alain Bouthy

Baisse du résultat net consolidé de Lesieur Cristal enregistré au premier semestre

Lesieur Cristal a réalisé, au cours du premier semestre 2020, un résultat net de 63 millions de dirhams (MDH) contre 89 MDH lors de la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses résultats semestriels au 30 juin 2020. Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 2.067 MDH en progression de 6%, grâce à la bonne dynamique des ventes durant le semestre, selon la même source.

Le résultat d'exploitation s'établit à 143 MDH contre 121 MDH en 2019, en liaison avec la croissance du chiffre d'affaires et l'optimisation des charges opérée durant cette période de crise. Le premier semestre 2020, coïncidant avec la crise sanitaire et le confinement qui en a découlé, a été

marqué par une instabilité des marchés financiers et des cours des matières premières, un stockage important des produits de grande consommation chez les grossistes et les ménages et par un essoufflement de la demande dès le mois de juin, sous l'effet de l'impact négatif de la crise sur les liquidités du marché.

Dans ce contexte, Lesieur Cristal dit avoir montré une bonne résistance à la crise en réalisant un bon niveau d'activité en local et à l'export, tout en poursuivant le déploiement de ses chantiers stratégiques visant notamment, l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Lesieur Cristal rappelle avoir contribué aux fonds Covid-19 avec un don de 30 MDH.

La DGI enrichit son bouquet de téléservices

La Direction générale des impôts vient d'enrichir le bouquet des téléservices SIMPL par de nouvelles fonctionnalités, permettant de régler en ligne les droits de timbre, et ce dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation et d'amélioration des services offerts aux contribuables.

Ces fonctionnalités, accessibles via le portail internet de la DGI (www.tax.gov.ma), permettent de régler les droits de timbre appliqués aux immatriculations des véhicules et les récépissés de mise en circulation des véhicules, établis après l'expiration de la période de validité des récépissés de mise en circulation

provisoire, indique la DGI dans un communiqué. Cela concerne également les droits de timbre appliqués aux PV de Réception à Titre Isolé (RTI), les demandes de récépissés de mise en circulation provisoire des véhicules automobiles dans la série WW, les cartes d'immatriculation des véhicules dans la série W18, les Mutations de véhicules, les mainlevées et les duplicatas des cartes grises.

Les attestations de paiement comportent une référence permettant de s'assurer de leur authenticité et de la sincérité des informations qui y figurent à l'aide du service disponible sur le portail de la DGI, note la même source.

Les prix du poulet risquent de prendre l'ascenseur encore longtemps

Au moment où la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) continue de sévir dans le Royaume et partout à travers le monde, les Marocains ont été secoués la semaine dernière par une hausse spectaculaire des prix du poulet.

Une hausse qui serait, selon bon nombre d'opérateurs du secteur, "passagère" et devrait s'atténuer à l'avenir, sans toutefois écarter la possibilité d'une nouvelle envolée. Si cela se confirme, la nouvelle donne plongerait les prix dans une forte volatilité, alors que le secteur est confronté à une situation des plus incertaines, en raison des mesures de confinement imposées par la crise du Covid-19.

"La hausse des prix du poulet intervient après de lourdes pertes que nous avons subies durant ces derniers mois", a avancé, dans une déclaration à la MAP, Saïd Chennaoui, éleveur de volailles dans la région de Casablanca-Settat.

Le confinement et l'arrêt de plusieurs activités économiques comme la restauration et l'événementiel ont causé une baisse de la demande du poulet d'environ 50%, alors que la production, elle, est restée à un niveau normal, a-t-il expliqué.

Par conséquent, le prix de volailles a brutalement chuté, ce qui a paralysé la production des éleveurs à défaut de ressources financières, a déploré M. Chennaoui.

L'offre a ainsi diminué suite à l'arrêt "forcé" de l'activité, engendrant une envolée des prix, a-t-il relevé, rassurant que l'on devrait retourner à normalité relative dans les jours à venir.

"Même avec ces prix, les éleveurs ne pourront pas compenser leurs pertes de ces derniers mois. D'ailleurs, il ne reste qu'une minorité d'éleveurs qui continuent à produire en ce moment, puisque le marché ne peut absorber actuellement que 50% de l'offre", a fait savoir M. Chennaoui.

Et d'ajouter: "Si l'on craint une deuxième vague du Covid-19, nous, en tant qu'éleveurs, nous redoutons une deuxième vague de pertes".

Même son de cloche pour Miloud B., vendeur de viandes de volailles dans un marché de Casablanca, qui a regretté la situation que traverse le secteur depuis pratiquement plus de sept mois.

"Nous vivons une crise étouffante et inédite et cela n'est pas près de s'arrêter avec l'incertitude qui entoure notre situation", a-t-il lancé lors d'une visite effectuée samedi par une équipe de la MAP.

Et de soutenir: "Durant une année normale, l'été constitue une



haute saison pour nous, puisque les événements (mariages, fêtes, etc) se multiplient. En 2020, c'est quasiment le néant".

Pour Miloud, les prix du poulet, dont la récente hausse était prévisible puisque les éleveurs ont vendu à perte pendant des mois, devraient diminuer graduellement dans les prochains jours. "Aujourd'hui, j'affiche un prix de 15,5 DH/kg contre 17 dirhams il y a quelques jours", a-t-il précisé.

Mardi dernier, l'Association nationale des producteurs de viandes de volailles (APV) a réagi à la flambée des prix du poulet au Maroc qui est "due à un repli significatif de l'offre comparativement à la de-

mande dans le sillage de la crise sanitaire liée au Covid-19".

L'association a attribué cette baisse de l'offre volailles à la chute de la production dictée par l'arrêt forcé de nombreux éleveurs sur fond de lourdes pertes encaissées par ces derniers durant les six mois écoulés.

Si les consommateurs et l'opinion publique ont été surpris par cette hausse des prix, qui ont atteint 20 DH/kg pour le poulet vif et plus de 30 DH/kg pour le poulet prêt, l'APV a indiqué avoir alerté à maintes reprises sur les répercussions de l'épuisement de la trésorerie des éleveurs portant atteinte à leur pérennité et engen-

drant d'éventuelles hausses des prix.

En revanche, l'association ne considère pas cette hausse comme étant le bout du tunnel, d'autant plus qu'elle constitue à peine une embellie temporaire qui ne compensera en rien les grosses pertes enregistrées depuis le déclenchement de la crise sanitaire. En effet, elle a constaté une forte augmentation de la demande sur les poussins d'un jour de la part des éleveurs, ce qui augure d'un retour de la production à des niveaux très élevés, engendrant une rechute des prix surtout si l'état d'urgence sanitaire est prolongé.

Par Hicham Louraoui (MAP)



Le secteur est confronté à une situation des plus incertaines

Les opérateurs touristiques de Marrakech dans l'expectative

Le secteur traverse une situation complexe et difficile à cause de la propagation du Covid-19

Dans le cadre de ses rencontres avec de nombreuses institutions, responsables et chefs de services touristiques, Club de la presse de Marrakech s'est entretenu récem-

ment avec l'opérateur touristique Mohamed Baïo, le secrétaire général de l'université nationale de l'hôtellerie, trésorier de la Confédération nationale du tourisme et secrétaire général du groupe Kenzi. Ce dernier a expliqué que l'étape que le secteur traverse est très complexe et difficile compte tenu de la propagation de l'épidémie de coronavirus, soulignant les initiatives prises par le ministère du Tourisme et les opérateurs du secteur pour atténuer les effets de la crise actuelle.

Il a également indiqué que les perspec-

tives restent encourageantes malgré les importantes répercussions négatives qui ont affecté d'autres secteurs qui lui sont connectés.

Dans le même contexte, il a salué les efforts considérables consentis par le département du Tourisme, l'aviation civile et le ministère de l'Economie sociale et de l'artisanat à travers la mise en place d'une démarche et d'une feuille de route à dimension socioéconomique afin de surmonter cette situation exceptionnelle et d'atténuer les dommages résultant de cette

pandémie dont les effets n'ont épargné aucun pays.

Il a également salué les efforts déployés par le gouverneur de Marrakech en sa qualité de coordonnateur des autorités gouvernementales de la ville.

Grâce au dialogue, à la communication et à l'écoute des différents opérateurs et partenaires, il a su suivre les problèmes des salariés et des professionnels et initier des initiatives audacieuses en recherchant des formules de financement afin d'atténuer les effets négatifs de cette crise.

L'insuffisance du reporting dans l'exécution du budget de l'Etat mise à l'index par la Cour des comptes

La Cour des comptes a souligné, dans un rapport rendu public mardi, "l'insuffisance" du reporting pour appréhender l'exécution du budget de l'Etat. "La présentation des résultats de l'exécution au niveau de la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) reste insuffisamment détaillée pour appréhender l'exécution du budget en termes de recettes et de dépenses de l'Etat", souligne la Cour des comptes dans son rapport sur l'exécution du budget de l'Etat de l'année 2019.

En effet, poursuit la même source, les recettes fiscales y figurent toujours pour leurs montants nets, ce qui ne permet pas de renseigner sur l'effort de recouvrement des recettes fiscales et sur la part affectée de ces recettes aux comptes d'affectation spéciale destinée à financer les collectivités territoriales.

"Concernant les dépenses, la SCRT ne fait pas ressortir les dépenses en matériel et dépenses diverses de manière individualisée. Elle agrège lesdites dépenses avec les charges communes hors compensation sous l'intitulé «autres dépenses en biens et services»", relève la Cour des comptes.

En outre, les opérations des comptes spéciaux du Trésor (CST) ne sont mentionnées, dans la SCRT, que par leur solde de fin d'année, sans présenter distinctement les recettes et les dépenses des différentes catégories de CST, fait-elle remarquer. Et d'ajouter que la SCRT ne comporte pas une

déclinaison du déficit budgétaire par composantes, conjoncturelle et structurelle, pour permettre une appréciation fine de la trajectoire de la soutenabilité des finances publiques, qui nécessite une identification de la part du déficit liée à la structure de l'économie nationale et celle liée à des effets conjoncturels, et, par conséquent, apprécier les marges de manœuvre du gouvernement en matière de gestion des finances publiques.

Le rapport sur l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2019 que la Cour des comptes a rendu public, mardi, a été élaboré sur la base des données provisoires disponibles à la fin du premier trimestre de 2020.

Ce rapport fait état d'une maîtrise de la trajectoire du déficit budgétaire grâce à des mécanismes de financement dits "innovants", d'une progression des recettes ordinaires à la faveur d'une nette amélioration des recettes non fiscales, ainsi que d'une augmentation des dépenses globales sous l'effet de la hausse des dépenses du personnel, des autres biens et services et d'investissement, indique la Cour des comptes dans un communiqué.

Ainsi, "le déficit budgétaire a été maîtrisé presque au même niveau enregistré une année auparavant. Il s'est établi à 41.672 millions de dirhams (MDH), y compris les recettes de privatisation, contre 41.658 MDH en 2018", précise la même source. Cette maîtrise s'explique par une amélioration conséquente des recettes ordinaires (+16.832 MDH) ayant permis de couvrir l'augmentation des dépenses globales (+15.536 MDH) et la baisse du solde des comptes spéciaux du Trésor (-1.310 MDH).

En effet, les recettes fiscales et non fiscales ont connu des hausses respectives de 2.762 MDH et 14.038 MDH. Les dépenses du personnel et les dépenses des autres biens et services, quant à elles, ont augmenté respectivement de 5.294 MDH et 7.089 MDH, alors que les charges de la compensation et celles relatives aux intérêts de la dette ont baissé respectivement de 1.646 MDH et 12 MDH. De même, les dépenses d'investissement ont enregistré une hausse conséquente de 4.811 MDH (+7,3%).

Néanmoins, la maîtrise du niveau du déficit budgétaire résulte d'un classement, parmi les recettes non fiscales, des recettes des opérations de financement dites "innovantes" conclues par l'Etat, avec la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et la Caisse marocaine des



retraites (CMR), pour un montant de 7 MMDH. "Si on reclassifie ce montant en recettes de financement, le niveau du déficit budgétaire de 2019 serait de 48.678 MDH, soit une aggravation de 7.014 MDH (16,8%) par rapport à 2018. Ce qui correspond à un taux de déficit de 4,2% du PIB contre le taux affiché de 3,6%, soit 0,6 pt de PIB de plus", souligne la Cour des comptes.

Pour ce qui est de l'encours de la dette du Trésor, il a continué sa tendance haussière avec une progression de 25.376 MDH (+3,5%) par rapport à 2018, dont 53% sous forme de dette extérieure. En effet, depuis 2009, l'encours de la dette a plus que doublé passant de 345.177 MDH à 747.996 MDH, soit un taux annuel moyen de progression de 8% sur ladite période. Le ratio de la dette s'est, ainsi, établi à 65,4% du PIB, en quasi-stabilité par rapport au niveau atteint en 2018.

L'encours des dettes de financement des EEP est, quant à lui, passé de 279,2 MMDH en 2018 à 284,1 MMDH en 2019, ce qui représente 24,6% du PIB, alors que la dette garantie a culminé à 160,2 MMDH, ce qui représente 13,9% du PIB.

Ledit rapport fait également ressortir que les recettes ordinaires du budget général de l'Etat se sont

élevées à 249,9 MMDH, en progression de 16,8 MMDH par rapport à 2018, soit une évolution de 7,2%. Cette progression est attribuable principalement à une hausse de 1,3% des recettes fiscales, qui sont passées de 209,1 MMDH à 211,9 MMDH, et de celle des recettes non fiscales ayant progressé de 14 MMDH, soit une hausse de l'ordre de 61,6%.

Cette amélioration des recettes non fiscales est due notamment aux recettes des opérations de financement dites "innovantes" et aux recettes de la privatisation qui ont drainé au Trésor un flux financier de 5,3 MMDH.

Concernant les dépenses globales, elles se sont établies à 293.903 MDH dépassant les recettes ordinaires de 43.927 MDH. Ces dépenses ont augmenté de 15.536 MDH par rapport à 2018, soit une hausse de 5%. Cette progression est imputable à la hausse des dépenses ordinaires de 10.725 MDH et des dépenses d'investissement de 4.811 MDH. La hausse des dépenses ordinaires est due à une augmentation des dépenses en autres biens et services pour un montant de 7.089 MDH et des dépenses du personnel pour un montant de 5.294 MDH, alors que dépenses liées à la compensation ont baissé de 1.646 MDH.

S'agissant des dépenses du per-

sonnel, elles se sont établies à 111.526 MDH sous l'effet de l'augmentation générale des salaires décidée dans l'accord tripartite (gouvernement, Confédération générale des entreprises du Maroc - CGEM et syndicats) consécutif au dialogue social. Or, la masse salariale réellement supportée par le budget de l'Etat, en 2019, est estimée à 149.270 MDH, soit une progression de près de 6% par rapport à 2018, et 12,9% du PIB.

Par ailleurs, "le niveau d'exécution des dépenses d'investissement reste modeste", estime la Cour des comptes. En effet, même s'il affiche un taux d'émission et de réalisation respectivement de 86% et 78%, ces dépenses continuent d'être réalisées principalement par le biais des transferts des budgets des ministères et du chapitre des charges communes - investissement vers les comptes spéciaux du Trésor et les EEP, explique la même source.

En neutralisant l'impact de ces transferts, les taux d'émission et de réalisation se réduiraient considérablement, passant respectivement à 70% et 63%.

Le rapport et ses synthèses en langues arabe et française sont consultables sur le site web de la Cour des comptes "www.courdescomptes.ma", conclut le communiqué.



L'encours de la dette du Trésor a poursuivi sa tendance haussière avec une progression de 25.376 MDH par rapport à 2018, dont 53% sous forme de dette extérieure

Le soutien de la discorde

L'aide allouée par le ministère de la Culture au monde de l'art divise les artistes et la Toile se déchaîne



Dans le monde entier, la culture subit la crise sanitaire de plein fouet. Que peut, ou doit, y faire l'Etat ? Au Maroc, le ministère de tutelle avait annoncé en juin dernier le lancement d'un programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre, en vue d'atténuer l'impact socioéconomique de l'état d'urgence sanitaire. «Conscient de l'apport des créateurs, artistes et auteurs, dans la fabrication du lien social, de la cohésion et de la capacité d'innovation, le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports lance un programme exceptionnel de soutien aux acteurs culturels des mondes de l'art et du livre, personnes physiques, associations et entreprises», avait écrit Othman El Ferdaous, ministre de la Culture sur sa page Facebook.

En application des textes organiques régissant et déterminant les modalités de soutien et tenant compte du cahier des charges encadrant le soutien au titre de l'année 2020, les commissions chargées de l'étude des dossiers de demande de soutien se sont réunies et ont examiné 1.096 projets dont 459 ont été retenus. Ces projets concernent 173 tournées théâtrales, 140 projets pour l'acquisition d'œuvres d'arts plastiques et visuels et le soutien des expositions d'arts plastiques et visuels organisées par les galeries d'art spécialisées et 146 projets de musique, de

chansons, d'arts de la scène et d'arts chorégraphiques.

Depuis la publication de la liste des bénéficiaires de ce soutien, les réseaux sociaux se sont enflammés et beaucoup d'internautes ont dénoncé ce qu'ils ont qualifié de système de rente. Certains ont jugé que ces aides devaient être attribuées aux cadres de la Santé qui luttent contre le Covid-19 depuis plusieurs mois. Mais ce que ces gens ne savent certainement pas, c'est qu'il ne s'agit pas d'une action de charité envers des artistes mais d'un soutien aux projets culturels et artistiques, comme le soulignent de nombreux artistes.

Pour le chanteur Nouaman Lahlou qui dénonce une campagne de désinformation, «il ne s'agit pas d'un don en faveur des artistes mais d'un programme qui existe depuis 11 ans, intitulé «Aide à la production». «Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir un certain nombre de critères et déposer une candidature qui est examinée par une commission professionnelle», explique l'artiste. Et d'ajouter: «Il ne s'agit nullement de charité, mais d'un système d'aide à la création à hauteur de 60% qui existe dans de nombreux pays».

Pour sa part, le comédien et président du Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques, Messaoud Bouhcine, explique que les gens qui sont derrière cette fausse polémique sombrent gravement dans le populisme. «Je peux comprendre

que cette polémique soit véhiculée par des gens qui n'ont pas compris et qui pourraient changer d'avis et de jugements une fois qu'ils auront saisi le fonctionnement du système d'aide à la production, mais ce qui est inacceptable et qui fait mal au cœur, c'est de voir des gens appartenant à l'élite intellectuelle et soi-disant modernistes véhiculer ces idées qui combattent tout ce qui se rapporte à la culture et à la création». «Je trouve cela indigne, dégoûtant et méprisable», martèle l'artiste.

«Je pense que les gens ont le droit de critiquer ce système d'aide à la production, mais, à mon sens, cela est dû au manque flagrant de communication de la part du ministère», souligne, de son côté, l'homme de théâtre Amine Nasseur. «Le ministère s'est contenté de publier la liste des artistes qui ont bénéficié de subventions sans donner aucune explication, ce qui a laissé libre cours aux rumeurs et aux fausses polémiques», ajoute-t-il. Et de préciser: «Le soutien du ministère aux mondes des arts et du livre vise avant tout à fournir un service public aux citoyens marocains dans le cadre de son droit constitutionnel qui lui garantit l'accès à la culture, c'est-à-dire rapprocher la culture et l'art des citoyens».

Pour ce qui est du comédien Mohamed Choubi, il tient à préciser que «cette aide à la production n'est pas destinée directement aux artistes mais aux sociétés de production qui

devront bien évidemment rendre des comptes par la suite et prouver que ces sommes ont bel et bien été déboursées dans la production d'œuvres artistiques». «Sans oublier que chaque projet artistique fera travailler beaucoup de gens du domaine, que ce soit au niveau des musiciens, des arrangeurs, des compositeurs, des monteurs, etc. C'est beaucoup de familles marocaines qui sont concernées et qui pourront subvenir à leurs besoins grâce à ces aides octroyées aux sociétés de production», dit-il.

Autre son de cloche de la part de Latifa Raafat qui fait partie des gens qui ont tiré à boulets rouges sur cette initiative du ministère.

Dans une vidéo publiée sur Instagram, la chanteuse n'a pas mâché ses mots pour manifester sa colère et dénoncer ce qu'elle a qualifié d'injustice. «Près de 1,5 milliard de centimes ! Une somme qui a été offerte à des personnes qui n'ont aucun rapport avec l'art, des inconnus qui ne résident même pas au Maroc. Sur la liste des bénéficiaires figure une société de construction. Je l'ai vu de mes propres yeux», s'est insurgée Latifa Raafat. «Ces aides auraient dû être données aux artistes qui n'ont plus de ressources à cause de la pandémie. Certains n'arrivent plus à subvenir aux besoins de leurs familles, d'autres vendent leurs instruments à des prix dérisoires pour subvenir à leurs besoins. Cette catégorie d'artistes ne mérite-t-elle pas cette subvention ?

Mise en ligne d'un nouveau cycle de projections dédié à la mémoire de Touria Jabrane



Le Centre cinématographique marocain (CCM) annonce qu'un nouveau cycle de projection, dédié à la mémoire de feu Touria Jabrane, sera mis en ligne à partir du vendredi 02 octobre 2020, journée qui coïncide avec la commémoration du 40^{ème} jour de sa disparition.

Dans la continuité de l'opération réussie de diffusion, depuis le 31 mars 2020, des œuvres cinématographiques marocaines sur le site Web

du CCM, le nouveau cycle de projection permettra aux cinéphiles de découvrir ou de revoir des œuvres cinématographiques nationales, dans lesquelles la défunte a interprété des premiers rôles, indique le CCM dans un communiqué.

Chaque film sera mis en ligne pendant une semaine et visible à toute heure de la journée, précise-t-on, ajoutant que la liste et le programme des projections retenues

seront disponibles à partir du 02 octobre 2020 sur le site Web du CCM.

Le CCM ré-exprime, à cette occasion, ses vives condoléances aux membres de la petite famille de la regrettée ainsi qu'à sa grande famille culturelle et artistique, réitérant ses remerciements à tous les ayants-droits qui ont accepté la diffusion de ces œuvres à titre gracieux et avec enthousiasme et générosité, conclut le communiqué.

Bouillon de culture

Helen Reddy

La chanteuse australienne Helen Reddy, célèbre pour son titre "I Am Woman" est morte, ont annoncé ses enfants dans un communiqué publié mercredi sur la page Facebook destinée à ses fans. Décédée à Los Angeles à l'âge de 78 ans, la chanteuse avait été diagnostiquée comme souffrant de démence en 2015. Née le 25 octobre 1941, Helen Reddy avait commencé à se produire dès son plus jeune âge en Australie. La chanteuse avait ensuite déménagé aux Etats-Unis où dans les années 70, elle a enregistré une série de tubes parmi lesquels "Angie Baby" et "Delta Dawn", qui ont figuré trois fois en tête du classement Billboard.



Quand Marrakech rend hommage au tissage et au tapis



Très connu à l'échelle nationale comme à l'internationale, le Musée National "Dar Si Said" de Marrakech se veut un espace emblématique offrant aux visiteurs un périple au cœur d'un savoir-faire ancestral et des plus authentiques, celui du tissage et du tapis.

Cet espace muséal dont la notoriété n'est plus à démontrer car, figurant sur la liste des espaces hautement préconisés à visiter, une fois dans la cité ocre, dans le cadre de circuits touristiques collectifs comme à titre individuel, est

à même donc d'enrichir la vocation de cette cité magique en tant que destination également du tourisme culturel.

Justement, l'intérêt porté à la promotion et à la découverte du tissage et le tapis "made in Morocco", émane du fait que ce "savoir-faire" séculaire est l'une des composantes essentielles du patrimoine culturel matériel, à laquelle ont contribué les artisans du Royaume depuis de longs siècles de l'histoire. En d'autres termes, l'importance du tapis et du tissage de manière générale découle no-

tamment de leur présence dans les différents aspects de la vie quotidienne des familles marocaines.

Consciente de cette valeur à la fois pratique et symbolique du tapis dans la vie quotidienne des Marocains mais aussi de l'impératif de préserver et promouvoir tout un art et un savoir-faire si singuliers de par les compétences requises, un talent pointu, et une finesse et une touche artistiques et décoratives exigées, la Fondation Nationale des Musées (FNM) a donc, décidé de reconvertir "le Musée Dar Si Said", créé dans les

années 30 du siècle dernier, en un véritable espace culturel consacré aux tapis et à l'art ancestral du tissage.

Au sein de cette structure muséale, plongée au cœur de l'ancienne médina de Marrakech, on y expose, avec tant d'amour et de passion, des tapis en provenance de toutes les régions du Royaume, afin de mettre en lumière tout un talent mais aussi, un volet radieux de la vie que ces artisans ont bien voulu consacrer à la pérennisation et à la préservation de cet art. C'est dire que le thème du "tissage et tapis" se trouve en cohérence parfaite avec les aspects architectural et historique du Musée "Dar Si Said", un ancien palais, de toute beauté, construit à la fin du 19^{ème} siècle en plein cœur de la médina de Marrakech. Un choix soigneusement opéré par la FNM et qui se trouve amplement réussi.

D'une superficie de 2800 m², le Musée National du tissage et du Tapis "Dar Si Said" offre aux visiteurs un parcours scénographique bien pensé, à même de mettre en lumière l'art ancestral du tissage et du tapis, tout en gardant intact l'esprit et l'âme du lieu. Dès qu'on franchi sa grande porte, le visiteur même le moins averti, cédera devant l'émerveillement, la beauté inégalable et la singularité des chefs-d'œuvre à découvrir sur les

lieux. Un vrai trésor qui traduit, si besoin est, un savoir-faire emblématique qui fait la fierté de tous les Marocains sans nul conteste. Pour valoriser au mieux la richesse de l'art du tissage et du tapis, le musée "Dar Si Said", a été divisé en deux grands axes. La visite s'ouvre d'abord, sur une section qui montre "la richesse et la diversité du tissage marocain".

À la fois rurales et citadines, les créations relevant du premier axe, présentent des tissages (caftans, sacs, babouches, handira, djellaba...) d'hier et d'aujourd'hui, puisant leurs sources et leurs matières dans différents supports comme le velours, la soie, le brocart, le cuir...etc. Afin d'agrémenter l'exposition, ces collections inédites sont assorties et enrichies grâce à l'insertion "artistique" et bien "soignée" d'objets de toute splendeur à l'image des bijoux, des accessoires apparat féminin, des armes, ou encore d'une panoplie d'objets à usage quotidien... appartenant aux collections de la FNM.

Le deuxième axe, qui permet d'achever la découverte en toute beauté, propose, quant à lui, une section exclusivement dédiée au tapis en tant que véritable composante de l'identité nationale dans ses aspects social et historique les plus emblématiques.

De l'enseignement supérieur dans le monde arabe

Pesanteur de la nécessité, séduction de la "gouvernance" et contraintes systémiques (2/2)

Dans cet article, nous allons instrumentaliser le concept de gouvernance pour sa commodité, en particulier pour parler de la gestion des universités en tant qu'organisations. Nous ne voulons ni en débattre ni en contester le contenu de manière exhaustive ici, mais puisque de nombreuses études internationales portant sur l'enseignement supérieur l'utilisent, il est de notre devoir de rappeler ce qui suit.

La "gouvernance" Le remède

Le concept de gouvernance, dont l'usage connaît une inflation, est apparu pendant les années 90, une décennie de croissance économique, mais aussi de grandes incertitudes (vide produit par la désuétude des grands récits politiques, et nécessité de répondre aux insuffisances de la théorie moderne de l'Etat). Destiné à décrire les politiques publiques et la gestion de toutes sortes d'organisations, il était étroitement lié à l'essor d'une approche néo-libérale de l'action sociale, au-delà de son apparente neutralité. Il reste pour le moins ambivalent et ses idéaux sont contradictoires : égalité démocratique et concurrence, compromis et consensus, coopérations et réalités pyramidales, idéal normatif et objectivité technique. Associée à tout et n'importe quoi, vacillant entre l'éthique et le politique, la gouvernance incarne un « antiétatisme néo-libéral », et prend appui sur une pensée managé-

riale techniciste.

Malgré ses nombreuses déficiences, nous allons cependant l'utiliser, pour ne pas être en dissonance totale avec nos références bibliographiques et même avec les discours des décideurs, en quelque sorte pour les décortiquer de l'intérieur. La gouvernance (telle qu'elle est théorisée par ses promoteurs) est actuellement un élément clé non seulement pour les établissements d'enseignement supérieur, mais pour l'ensemble des organisations sociales. La façon dont les organisations sont gérées, les orientations qu'elles prennent et les valeurs qu'elles défendent envoient des signaux clairs quant à leur rôle et leurs fonctions sociales et/ou sociétales. C'est probablement pour cette raison que les structures de gouvernance des universités n'ont pas été remises en question pendant la majeure partie du siècle précédent.

Pourtant, dès les années 80, des changements importants ont commencé à se faire sentir. Notamment les discours des gouvernements à propos des universités, et en particulier la reconnaissance du rôle des universités dans la contribution aux économies nationales. Mais, cela n'a signifié ni un plus grand engagement politique et gouvernemental, ni un réexamen profond des valeurs traditionnelles des universités, de leurs tâches, de leurs stratégies et de leur place dans la société, ni une remise en question des priorités. En somme, ce qui a vraiment changé, c'est la façon de parler du changement !

Par ailleurs, il n'y a pas eu non plus des agendas politiques liés directement à l'enseignement supérieur et pouvant aboutir à des réformes d'une grande envergure. Plus tard, il y a eu production d'un discours sur la volonté de renforcer l'identité d'entreprise des universités, et on a même parlé de leur capacité juridique d'investir et/ou de créer des entreprises privées. En outre, les futurs présidents devaient être sélectionnés sur la base de plans (s'étalant sur un certain nombre d'années) qui devaient devenir les bases de contrats entre le gouvernement et l'université. Dans beaucoup de pays, derrière ces processus de réforme, on découvre les « suspects habituels » : des organismes prêteurs, tels que le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les agences d'aide bilatérales, etc. Ce n'est un secret pour personne de dire que ces institutions ont cherché à exploiter les crises économiques des années 70 et 80 pour s'immiscer dans la formation des ressources humaines au sens large. Ces réformes économiques, (que l'on désigne communément par Consensus de Washington), inspirées du néolibéralisme désormais triomphant, ont affecté le secteur de l'enseignement et ont été dénoncées par les universitaires/intellectuels de l'époque comme une « marchandisation » et donc une « perversion de la mission » de l'enseignement supérieur.

Une réforme descendante serait très improbable, car elle nécessiterait

un militantisme conséquent de la part des décideurs, des élus et des coalitions d'universités. Un tel activisme est relativement absent dans le monde arabe. Une réforme ascendante n'est pas non plus probable, car les syndicats d'étudiants, d'enseignants et d'administrateurs deviennent généralement de féroces défenseurs du statu quo. En bref, même dans des moments de crise, on observe davantage d'inertie que d'action.

Mais, restons du côté des décideurs. La réforme de l'enseignement supérieur peut sembler particulièrement dangereuse aux dirigeants politiques. Il y a une probable préférence pour le statu quo, même si les dysfonctionnements sont importants. Cela explique pourquoi si peu de réformes réelles ont lieu alors même qu'une « crise » dans l'enseignement supérieur est fréquemment reconnue aux niveaux les plus élevés.

La réforme passera par les politiques publiques qui réglementent le secteur public et le secteur privé. Mais, les processus de politiques publiques dans le monde arabe ont lieu dans des systèmes où la rationalité (au sens wébérien) est très faible : protection des intérêts particuliers, clientélisme, népotisme, recherche de rente, etc. Ceux qui bénéficient de la protection de ce système trouvent « normal » que tant d'autres en soient privés.

Le lien entre les réformes économiques et les réformes de l'éducation signifie que des progrès, quoique lents, vers une plus grande autonomie



institutionnelle sont en cours. En général, si ces progrès ne secouent pas le reste du système, les dirigeants politiques ne souhaitent pas les entraver. Mais, il faut afficher un optimisme prudent, car les efforts de réforme de l'enseignement supérieur dans son ensemble comprennent : des changements dans les lois, les règlements, les modes de financement et des changements dans l'enseignement supérieur privé.

Dans le cas du Maroc, une orientation, mais surtout un élan déclaratif, promettait aux étudiants de prendre des initiatives et de limiter le rôle des autorités centrales de contrôle et d'évaluation. A un niveau plus global, les nouveaux objectifs de gouvernance incluaient les éléments ambitieux suivants : développement économique et social, production de connaissances et de compétences, partenariats avec des entreprises et des établissements publics, création de sources de financement pour l'université, promotion de la recherche fondamentale et appliquée, facilitation de rencontres entre l'université et le monde des affaires, diffusion et exploitation des résultats de la recherche, amélioration de la qualité de la formation, disponibilité d'infrastructure et de ressources pédagogiques appropriées, mise en place de mécanismes de promotion des enseignants sur la base du principe de la performance éducative et scientifique, etc.

Dans certains pays, la réforme a créé un système d'évaluation et a confié sa mise en œuvre à des organismes de contrôle chargés de soumettre le système de l'enseignement supérieur dans son ensemble à une évaluation régulière, sur son efficacité interne et externe, y compris la recherche. Il a donné aux universités le pouvoir de no-

mination et d'affectation du corps professoral et du personnel.

La culture de la gestion axée sur les résultats n'est pas encore institutionnalisée et renforcée par des contrats avec l'Etat. Ce processus nécessite une plus grande responsabilité des acteurs (y compris les comités de gestion des universités), une autonomie accrue dans la gestion et la mise en place d'un système transparent de suivi et d'évaluation des résultats et des performances obtenues.

Mais, la gestion des ressources humaines dans l'enseignement et la recherche présente encore, comme par le passé, de nombreuses difficultés ; la gouvernance n'a pas amélioré l'allocation des ressources à l'université et a conduit à un manque de transparence dans l'utilisation des fonds, entre autres tares. Des initiatives individuelles se sont développées autour de projets de recherche, ça et là. Mais, les effets de la nouvelle gouvernance ont été limités par deux contraintes : d'une part, la non-prise en compte de tous les aspects de la gouvernance et sa réduction à un ensemble de techniques de gestion, ce qui la vidait de sa substance, et d'autre part, une mauvaise compréhension de l'évaluation, élément fondamental de la gouvernance, qui nécessite des changements d'attitudes.

En outre, le manque de planification, de ressources humaines, et les contraintes budgétaires hypothèquent l'enseignement supérieur public. De telles entraves ne peuvent être ôtées que par des décisions à un niveau institutionnel supérieur. Or, il y a encore une sorte de superposition de hiérarchies rigides. La réforme de la gouvernance universitaire au Maroc, par exemple, n'a atteint que partiellement ses objectifs ;

c'est une réforme qui fonctionne dans ses propres limites structurelles.

Les réflexions autour de cette question épineuse qui continuera de grever notre avenir peuvent être généralisées à de nombreux pays arabes, en admettant quelques variantes. Les pays qui ne s'engagent pas dans la recherche scientifique n'auront pas d'avenir ; l'entrée dans l'ère de la mondialisation se fait en présence du savoir. Dans le contexte actuel, l'amélioration des systèmes de l'enseignement (notamment supérieur) et la recherche scientifique ne sont plus un choix mais une nécessité absolue. C'est une entreprise où doivent primer l'honnêteté et l'intégrité intellectuelles ; elle nécessite de faire preuve d'ouverture et de vigilance.

Peut-on conclure ?

Le développement ne coïncide pas nécessairement avec la possession d'armes nucléaires ou la capacité de lancer des satellites. Cela nécessite une agriculture moderne, des systèmes industriels, une éducation et une capacité critique pour faire face aux réalités, pour les décoder et pour les transformer ; ces formations et ces qualités ne peuvent être offertes que par l'université. Au-delà de cette affirmation normative, la réalité est que la combinaison d'une pluralité de facteurs de changement débouche sur une somme de problèmes qui excèdent les capacités responsables des systèmes politiques actuels, dont les performances restent faibles. Les vieux systèmes de gestion deviennent obsolètes et ne répondent plus aux exigences actuelles.

Le problème ontologique de la gouvernance est que les décideurs n'ont qu'une

vague idée de la mission (ou des missions) de l'enseignement supérieur, de ses exigences en termes de ressources, de choix stratégiques qui doivent être pensés de l'intérieur à moyen et à long termes et non imposés par des calculs financiers et des logiques comptables froides et/ou par des organismes internationaux (prêteurs d'argent), et de projets sociétaux.

Nous pensons qu'aucun groupe restreint de décideurs ne dispose d'un savoir suffisant qui lui permette de définir avec clarté les priorités afin de procéder à une (ré)allocation des ressources pour les institutions de l'enseignement supérieur. Les nouvelles politiques publiques en la matière devraient prendre en considération les réalités que seuls les concernés connaissent de l'intérieur ; nous parlons ici de cette variable fondamentale, mais négligée : les enseignants. Mais, là encore, il s'agit d'un problème de « gouvernance » et, de manière plus globale, de démocratie. Un problème de « systèmes politiques ».



Par le Pr. Nabyl Eddahar
Docteur d'Etat en sciences politiques,
Professeur d'Université
Fulbright Scholar
Consultant international

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL HAJEB
COMMUNE URBAINE
D'AGOURAI
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° 03/2020
Le 27/10/2020 à 12 H. Il
sera procédé dans les bu-
reaux du président du
Conseil Municipal d'Agou-
rai, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur
offre de prix pour AFFER-
MAGE DU SOUK HEBDO-
MADAIRE « khamiss
Agourai ».
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
des Marchés de la Municipa-
lité d'Agourai, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www. mar-
chespublics.gov.ma
Le cautionnement proviso-
ire est fixé à la somme de
50.000,00 DHS (cinquante
mille dirhams).
L'estimation D' AFFER-
MAGE DU SOUK HEBDO-
MADAIRE est fixée à la

somme de 550.000,00 (cin-
cent cinquante mille dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27
et 29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pub-
lics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de
réception, au bureau pré-
cité ;
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés de la Municipa-
lité d'Agourai ;
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ouve-
rture des plis.
• Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
des marchés publics www.
marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'Article 04 du régle-
ment de consultation.
N° 7724/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAZA
CAIDAT MAGHRAOUA
COMMUNE DE MAGHRAOUA

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE**

La Commune de Maghraoua organisera au siège de la dite commune l'examen d'aptitude professionnelle pour accès aux grades suivants :

GRADE	DERNIER DELAI DE DEPOT DE DOSSIER	DATE D'EXAMEN ECRIT	DATE D'EXAMEN ORALE	CONDITIONS
Technicien 1° Grade	16/10/2020	24/10/2020	28/10/2020	6 ans d'anciennetés dans Le grade : technicien 2° grade
Adjoint administratif 1° Grade	16/10/2020	24/10/2020	28/10/2020	6 ans d'anciennetés dans Le grade : ADJ .Administratif 2° grade
Adjoint administratif 2° Grade	16/10/2020	24/10/2020	28/10/2020	6 ans d'anciennetés dans Le grade : ADJ .Administratif 3° grade
Adjoint technique 2 ° Grade	16/10/2020	24/10/2020	28/10/2020	6 ans d'anciennetés dans Le grade : ADJ. technique 3° grade

Les candidats doivent Adressés leurs demandes avec CV personnel au président de la commune de Maghraoua. (Service personnel).
Avec le dernier délai de dépôt des dossiers

N° 7725/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DES DOUKKALA
BP 99 - EL JADIDA

**PROGRAMME PREVISIONNE COMPLEMENTAIRE DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
ANNEE BUDGETAIRE 2020**

TRAVAUX

Objet des travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passage	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Travaux d'augmentation de la puissance installée de la station de pompage du secteur ZD (De 5100 à 6400 KVA)- casier Zemamra-Sariat Berguig-Prvince de Sidi Bennour	Aménagement	SIDI BENNOUR	Appel d'offres ouvert	Octobre 2020	Département des Aménagements Tél.: 05 23 34 22 70	0%
Travaux de foration de sondage avec leur traitement en forages d'exploitation pour l'abreuvement du cheptel	Forage	SIDI SMAÏL	Appel d'offres ouvert	Octobre 2020	Département de Développement Agricole / Service Production Animale Tél. 05 23 34 22 70	100%

N° 7726/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
الديريّة الجهوية للمياه والغابات ومكافحة التصحر بالاطلس الكبير
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
الديريّة الإقليمية للمياه والغابات ومكافحة التصحر بالصحراء
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03 CH/2020/DPEFLCD.ES
SEANCE PUBLIQUE

Le 27/10/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant les Amodiations de droit de chasse dans la Province d'Essaouira réparties en trois lots comme suit :

Número du lot	Nom du lot	Superficie en ha	Commune rurale
1	Tilhoua	2 855 ha	Ait Saïd
2	Takate	2 800 ha	Takate; Sidi AïssaReguragui et Leguedadra
3	Talmest	2 670 ha	Talmest et Sidi Abdeljalil

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de Chasse de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
Le cautionnement provisoire est fixé à : **cinq mille dirhams, (5000,00 Dhs) Par lot.**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de chasse de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions réglementaires en la matière citées dans l'article 05 du cahier des prescriptions spéciales.

N° 7727/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
الديريّة الجهوية للمياه والغابات ومكافحة التصحر بالاطلس الكبير
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
الديريّة الإقليمية للمياه والغابات ومكافحة التصحر بالصحراء
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04 CH/2020/DPEFLCD.ES
Relatif à l'Amodiation du droit de chasse touristique :
SEANCE PUBLIQUE

Le 27/10/2020, à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant une Amodiation de droit de chasse touristique dans la Province d'Essaouira en un lot comme suit :

Número du lot	Nom du lot	Superficie en ha	Commune rurale	Type de Gibier
01	El Kouach	2835 ha	MoulayBouzerktoun ; Ounagha ; et Had Dra	Gibier sédentaire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de Chasse de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
Le cautionnement provisoire est fixé à : **dix mille dirhams, (10 000,00 Dhs).**

L'appel d'offres est ouvert aux sociétés de chasse touristique dûment constituées et déclarées conformément aux dispositions réglementant le droit des sociétés.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de chasse de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier est constitué des documents cités dans l'article 05 du cahier des prescriptions spéciales.

N° 7728/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MÈDIOUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, ETUDES, AFFAIRES TECHNIQUE
ET MARCHÉS PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 05/2020

Le 27/10/2020 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE NATIONALE N° 09 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (80 000,00) QUATRE VINGT MILLE DHS
L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
TROIS MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS (3 850 000,00)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- L'échantillon exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de Tit mellil avant le 26/10/2020 à 16hr 30min,

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
J : ELECTRICITE	2	J4 Travaux d'éclairage public

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 7729/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة كلميم واد نون
عمالة إقليم آسفا الزاك
المجلس الإقليمي
المديرية العامة للمصالح
مصلحة تدبير الموارد البشرية والشؤون القانونية
والإدارية والمنازعات والشراكات والتعاون

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي المجلس الإقليمي لآسفا الزاك.

ينظم المجلس الإقليمي لآسفا - الزاك يوم 14 نوفمبر 2020 بالثانوية التأهيلية عقبة بن نافع بآسفا امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين والأعوان المنتسبين لميزانية إقليم آسفا الزاك والمتوفرين على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية 2020/12/31، وذلك حسب الجدول أسفله :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	المناصب المتباري بشأنها	ملف الترشيح
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في حدود 13 في المائة من الموظفين المستوفين للشروط النظامية .	تودع ملفات الترشيح بمقر المجلس الإقليمي بالنسبة للموظفين العاملين به وبالنسبة للموظفين العاملين بالكتابة العامة والملحقات الإدارية التابعة لها فتودع بمقر العمالة وترسل إلى رئيس المجلس الإقليمي لآسفا الزاك قبل 13 نوفمبر 2020.
مساعد اداري من الدرجة الثانية	مساعد اداري من الدرجة الأولى		
مساعد اداري من الدرجة الثالثة	مساعد اداري من الدرجة الثانية		
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية		

N° 7730/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 74/2020/BR

Le 27/10/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'extension du mémorial de la résistance et de la libération d'Oujda, Préfecture d'Oujda Angad.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

La caution provisoire : 11.000,00 DHS (onze mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 706.849,20 TTC. (Sept cent six mille huit cent quarante-neuf dirhams 20cts.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental.
- Soit déposer par voie électronique via le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
A	5	A2

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 7732/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم خريبكة
دائرة وادي زم
جماعة أولاد عيسى
مصلحة الشؤون الإدارية والقانونية

إعلان

عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية

يعلم رئيس المجلس الجماعي لأولاد عيسى انه ستجري يوم الأربعاء 04 نونبر 2020 على الساعة

التاسعة صباحا امتحانات الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية ومساعد تقني من الدرجة الثانية عن سنة 2020 وفق الجدول التالي:

الامتحان المهني	الشروط النظامية المطلوبة في المرشحين	مركز الامتحان	عدد المناصب المتباري بشأنها	تاريخ إجراء المباراة	آخر أجل لإيداع الطلبات
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري الدرجة الثانية للمسلم 7	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجة مساعد اداري الدرجة الثالثة المسلم 6	مقر جماعة أولاد عيسى	01	04 نونبر 2020	19 أكتوبر 2020
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية للمسلم 7	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في درجة مساعد تقني الدرجة الثالثة المسلم 6	مقر جماعة أولاد عيسى	01	04 نونبر 2020	19 أكتوبر 2020

N° 7731/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
PRESIDENCE
EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11/UCD/2020

Le 26/10/2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : ACQUISITION DE MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA (L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'EL JADIDA ET LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en deux (2) lots :

LOT N°1 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES D'EL JADIDA

LOT N°2 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA

Les cautionnements provisoires sont fixés à :
LOT N°1: 7.000,00 DIRHAMS (SEPT MILLE DIRHAMS)

LOT N°2 : 20.000,00 DIRHAMS (VINGT MILLE DIRHAMS)

Les estimations des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage s'élèvent à :

LOT N° 1 : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS HT-HDD (450.000,00 DH HT-HDD)
LOT N° 2 : UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS HT-HDD (1.188.240,00 DH HT-HDD)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida.

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à 2 Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Présidence.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 7735/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION
DES SERVICES
SAFMB

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/2020/BP

Le 27/10/2020 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Acquisition de matériels et des équipements d'un pressing au profit de la Coopérative artisanale Taoutrate à Assa

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept mille dirhams 00 Cts (7 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt dix-neuf mille six cent huit Dhs 00 Cts TTC (199 608,00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 7736/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION
DES SERVICES
SAFMB

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°10/2020/BP

Le 27/10/2020 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix,

pour le lot unique :
Acquisition des équipements et matériels de photographie pour festivité et cérémonie au profit de la Sté AOUIOUNE PHOTOGRAPHIE SNC

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six mille dirhams 00 Cts (6 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante Dhs 00 Cts TTC (177 360,00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 7737/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Équipement,

du Transport, de la Logistique et de l'Eau,
DIRECTION GENERALE
DE LA METEOROLOGIE

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
20/2020/DGM/SEGMA

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 16/11/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de Service des Marchés Publics de la Direction générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix N° 20/2020/DGM/SEGMA, relatif à La maintenance préventive et curative (matériel et logiciel) du réseau radar météorologique Doppler de bande C (Diverses Préfectures)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 70 000,00 dhs (Soixante Dix mille dirhams).

- L'estimation du maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 694 000,00 Dirhams TTC (Cinq Millions Six Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Dirhams TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

N° 7738/PA

rier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux à :

- Site Radar de Benguerir Centre Provincial Météorologique de Benguerir le 19/10/2020 à 10 H

- Site de dépôt d'imagerie Radar : Centre Provincial Météorologique de MARRAKECH le 19/10/2020 à 14 H

- Site d'Agadir : Centre Provincial Météorologique de AIT MELLOUL le 20/10/2020 à 10 H

- Site Nouaceur : Centre Provincial Météorologique de NOUACEUR le 21/10/2020 à 10 H

- Site Central radar de la DMN : Siège de la Direction générale de la Météorologie le 21/10/2020 à 14 H

- Site Khouribga : Centre Provincial Météorologique de KHOURIBGA le 22/10/2020 à 10 H

- Site Larache : Centre Provincial Météorologique de LARACHE le 23/10/2020 à 10 H


- Site Fès : Centre Provincial Météorologique de FESLE 26/10/2020 à 10 H

- Site Radar Debdou : Province de Taourirt (Quadrat d'algaada) le 27/10/2020 à 10 H

- Site de dépôt d'imagerie Radar : Centre Provincial Météorologique d'Oujda - Angad le 27/10/2020 à 14 H

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION



مدينة سطات
Ville de Settât

Avis d'organisation des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020

La Commune de Settât organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 pour l'accès aux grades classes aux échelles de rémunération 7 à 11 ouverts aux fonctionnaires à la dite commune ayants au moins six ans d'ancienneté dans leurs grades au premier examen comme suit :

Accès au grade de	places mises en compétition	Date du concours		Lieu de dépôt des dossiers de candidature et la date limite.	Lieu du concours
		Ecrit	Orale		
Assistant Technique 2ème grade	26	15/11/2020	29/11/2020	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 30/10/2020.	Ecole primaire Ibn Tachafine à la ville de Settât
Administrateur M.I	01	20/12/2020	27/12/2020	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 27/11/2020.	
Technicien 1er grade	04				
Technicien 2ème grade	03				
Rédacteur 1er grade	01				
Rédacteur 2ème grade	01				
Rédacteur 3ème grade	01				
Assistant Administratif 1er grade	02				
Assistant Administratif 2ème grade	04				

N° 7733/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DRAA - TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAIDAT DE RISSANI
COMMUNE BNI-M'HAMED SIJILMASSA

AVIS

D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
Au Titre Année 2020

Le Président de la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa, Avise qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle pour l'année 2020 au siège de la commune. pour les fonctionnaires de la commune, Ceux qui remplissent les conditions statutaires pour accéder aux grades indiqués dans le tableau suivant :

Catégorie	Nombre de postes	Conditions	Date d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers
Adjoint Technique 2° Grade	01	Six années d'ancienneté effectif en qualité Adjoint Technique 3° Grade	24-10-2020	20-10-2020
Adjoint Administratif 2° Grade	01	Six années d'ancienneté effectif en qualité Adjoint Administratif 3° Grade	24-10-2020	20-10-2020

Pour Participer à Cet Examen il faut déposer les demandes de Candidature au service du personnel au siège de la commune avant la date limite fixée dans le calendrier d'examen.

N° 7734/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
SM/DBM
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 03/2020/CAINDH

Le 26 Octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction d'un centre des personnes à besoins spécifiques au centre Aguelmous-Province de Khénifra.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la Province de Khénifra, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Un million neuf cent cinquante mille dirhams hors taxe (1 950 000,00 dhs hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le 13 Octobre 2020. Départ à partir du siège de la province de Khénifra à 11 heures du matin

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Province de Khénifra ;

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 7739/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
12/2020/BG

Le 27 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Aménagement d'une gale-

rie en bois au siège de la province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit mille Dirham (8.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent trente et un mille six cent soixante douze dirhams TTC (531.672,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7740/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
13/2020/BG

Le 28 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Extension de l'abri métallique du parc automobile au siège de la province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille Dirham (12.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de Huit cent douze mille sept cent quatre vingt quatre dirhams TTC (812.784,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7741/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
14/2020/BG

Le 3 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement de la deuxième salle de réunion au siège de la Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze mille Dirham (15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatorze dirhams TTC (899.814,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de

passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7742/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
18/2020/INDH

Le 26 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Aménagement de dar Talib et Taliba au centre Kaf N'Sour à la commune Sidi Lamine - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre mille dirhams (4.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent cinquante trois mille huit cent dirhams TTC (253.800,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7743/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
19/2020/INDH

Le 27 Octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

AMENAGEMENT DE DAR TALIB ET TALIB AU CENTRE SIDI YAHIA OU SAAD A LA COMMUNE SIDI YAHIA OU SAAD - PROVINCE DE KHENIFRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatorze mille dirhams (14.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent vingt mille trois cent seize dirhams TTC (920.316,00 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7744/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
20/2020/INDH

Le 28 Octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

AMENAGEMENT DE DAR TALIBA AU QUARTIER AL ATLAS ET DAR TALIBA ISSIGHIDEN A LA CT EL KBAB-PROVINCE DE KHENIFRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de huit mille dirhams (8.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinq cent trente-deux mille neuf cent quarante-quatre dirhams TTC (532.944,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7745/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
21/2020/INDH**

Le 02 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux de construction de dar Al Oumouma au centre El Kbab -Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille cinq cent dirhams (9.500,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six cent vingt-neuf mille six cent cinquante-deux dirhams TTC (629.652,00Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7746/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
32/2020/INDH**

Le 23/10/2020 à 9 h ; Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur

offres de prix, pour :
**ACQUISITION DE DEUX
AMBULANCES POUR LES
CT IMI MKOREN ET
MASSA
-PROVINCE CHTOUKA
AIT BAHA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent mille dirhams (600.000,00 DHS) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les catalogues et prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , avant le 22/10/2020 à 16h30mn. (Heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 7747/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
33/2020/INDH**

Le 23/10/2020 à 10 h ; Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS MEDICAUX AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTE PRIMAIRES AU MILIEU RURAL.
-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de

la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT VINGT MILLE dirhams (320.000,00 DHS) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les catalogues et prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , avant le 22/10/2020 à 16h30mn. (Heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 7748/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 34/2020**

Le 23/10/2020 à 11 h ; Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur

offres de prix, pour :
CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT AIT MARZOLG ET LA RP 1016 SUR 1KM CT AIT MILK PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 dhs (dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq cent mille dirhams,(500.000,00 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation

Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N° 7749/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 64/2020 / B.G**

Le Mercredi 04 Novembre 2020 à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit (Salle de Réunions), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur l'achat de fournitures pour

le matériel technique et informatique pour les besoins de la Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des Marchés (service des marchés) de la Province de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 dhs (Cinq mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 200 358,00 dhs (Deux cent mille trois cent cinquante-huit dirhams).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés (Service des marchés) de la Province de Tiznit ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée ;

- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7750/PA

**OFFICE NOTARIAL
MAITRE EL YAZID ALAMI
HASSANI
PATRIMOINE
ET ENTREPRISE
CESSION DE FONDS DE
COMMERCE
RC 358110**

SIEGE SOCIAL : Casablanca, 180, RUE AIT YEFELMANE, HAY LAAYOUNE
**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL
DE COMMERCE
DE CASABLANCA
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE CASABLANCA
DOSSIER N° : 129898
CP n° : 9839
CESSION DE FONDS DE
COMMERCE
PAR**

Les Héritiers BENDIDI JAAFAR MOULAY

- 1- Moulay Mahdi BENDIDI CNI : BK 234435 RC 441100
- 2- Jamal Eddine BENDIDI CNI : BK 133761 RC 441108
- 3- My Ahmed BENDIDI CNI : BK 164515 RC 441100
- 4- Nadia BENDIDI CNI : BK 69328 RC 441112
- 5- Souad BENDIDI CNI : BK 79660 RC 441114
- 6- Bouhra BENDIDI CNI : BK 69329 RC 441102
- 7- Fatima BENDIDI CNI : BK 216260 RC 441104
- 8- Keltoum BENDIDI CNI : BK 43726 RC 441098
- 9- Mona BENDIDI CNI : BK 133765 RC 441106

A
MONSIEUR MOHAMMED ARBIA, CNI : ER808151

La totalité des droits indivis du fonds de commerce de tailleur de belles mesures, sis à Casablanca, Rue Ait Yafalmane, n°180

Immatriculé au registre de commerce sous le n° : 358110
Les oppositions seront reçues au secrétariat greffe du tribunal de commerce (service du registre de commerce) dans les quinze jours au plus tard après la deuxième insertion.
2ème : INSERTION

N° 7866/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
et de l'Enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Guelmim-Oued Noun

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue MOHAMED VI Guelmim, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts ci-dessous ;

N° AO	OBJET	CAUTION PROVISoire EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVERTURE
17/2020/1 AREF.GON	L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE RENOUELEMENT DES SALLES MULTIMEDIAS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT À L'ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE GUELMIM OUED NOUN DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE EN LOT UNIQUE.	40 000,00 QUARANTE MILLE DIRHAMS	1 774 000,00 UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE VINGT DIRHAMS ET 00 CTS	23/10/2020 A 10H00
18/2020/1 AREF.GON	L'ACQUISITION DE VALISES MULTIMEDIAS DESTINÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT À L'ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE GUELMIM OUED NOUN DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE	35 000,00 TRENTÉ CINQ MILLE DIRHAMS	1 330 560,00 UN MILLION TROIS CENT TRENTÉ MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIRHAMS ET 00CTS	23/10/2020 A 12H00

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent présenter les échantillons pour les appels d'offres ci-dessus.

Les échantillons sont déposés au **dépôt de l'AREF Guelmim/Oued Noun, lycée My Rachid ; Hay Al Qods Guelmim au plus tard à 16 H 30 le jour ouvrable précédée la date fixée pour l'ouverture des plis desdites appel d'offres.**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° .20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

N° 7751/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 06/ BG / 2020

Le 26 / 10 / 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOGEMENT DU PACHA DE LA VILLE D'OUED ZEM / PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma -Le cautionnement provisoire est fixé à quatre mille cinq cent Dirhams (4500.00dh)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à, Cent soixante-dix-huit mille cent vingt-huit Dirhams TTC (178 128,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics

www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 7754/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 19/FDR/2020

Le 26 / 10 / 2020 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP 3508 ET LA RP 3523 VIA SIDI MOHAMMED LEBSIR A LA COMMUNE MAADNA -PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Deux mille dirhams (2000,00 dhs).

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Soixante-deux mille six cent quarante Dirhams TTC (62 640,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics

vant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

-Dossier technique comprenant :
-- Pour les concurrents installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

c- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :
a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 7755/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/ INDH / 2020

Le 27 / 10 / 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :

L'ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE, POUR LES CENTRES DE DE SANTE RURAUX : BENI BATAOU ET OULED AISSA RELEVANT DE LA DELEGATION DU MINISTERE DE LA SANTE A LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à Dix Mille Dirhams (10.000,00 DH)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent dix dirhams TTC (293 400,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des mar-

chés/DBM/SG/Province De Khouribga ;

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés et de la comptabilité relevant du secrétariat général de la province de Khouribga au plus tard le : 26 / 10 / 2020 à 10 H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 7756/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/ INDH / 2020

Le 27 / 10 / 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :

EQUIPEMENT DE CINQ (05) ETABLISSEMENTS DE LA PROTECTION SOCIALE DAR TALIB DANS LES COMMUNES SUIVANTES : FOKRA,BNI KHLEF, BENI SMIR , KASBAT TROCH ET OULED GOUAOUCH DANS LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès

du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à un million six cent trente-six mille quatre cent soixante-seize dirhams TTC (1 636 476,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés/DBM/SG/Province De Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Les Échantillons et les schémas, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés et de la comptabilité relevant du secrétariat général de la province de Khouribga au plus tard le : 26 / 10 / 2020 à 11 H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 7757/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
CERCLE SHARIJ SANHAJA
CAIDAT SIDI AISSA
COMMUNE SIDI AISSA BEN SLIMANE.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2020
« Séance publique »

Le lundi 19/10/2020 : à 10H du matin, Il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Rurale Sidi Aissa ben Slimane l'ouverture des plis relatifs à l' appels d'offres ouverts sur offres des prix pour location du souk d'olive au titre 2020 :

N°A.A.O	Objet de l'appel d'offres	Caution provisoire	Période	Estimation Annuel
01/2020	Location souk d'olive	3000,00	Saison de la récolte d'olive 2020	10000,00 dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des recettes de la Commune Sidi Aissa ben Slimane, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublic.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29,27 et 31 n° 2-12-349 du 8 Journala 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des recettes de la Commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2-12-349 précité ; ainsi celles prévues par l'article 04 de règlement de consultation.

N.B: Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation.

N° 7752/PA

Royaume du Maroc
Ministre de l'intérieur
Province de Boulemane
Commune El orjane
N° : /CT.E

Avis d'examen d'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2020

La commune El orjane organisera le 23/10/2020 à 10 h au siège de la commune l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit des adjoints administratifs 3^{ème} grade et les adjoints techniques 3^{ème} grade de la commune El orjane, pour accéder au grade adjoint administratif 2^{ème} grade et adjoint technique 2^{ème} grade ayant remplis les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les candidats intéressés doivent dresser leurs demandes de candidature à Monsieur le président de la commune El orjane (Service Personnel), le dernier délai de dépôt de candidature est le 21 octobre 2020 .

N° 7753/PA

* NOBLESSE DU MAROC *
Société d'Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Au capital de 10.000,00 dirhams
Siège Social : Angle Bd Zerkoutni & Massira Khadra
Twin Center, 1er étage – Casablanca – DISSOLUTION ANTICIPÉE

• Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2020, il a été décidé ce qui suit :
- Décision de la dissolution anticipée de la société ;
- Nomination de Mme Narimane BENNANI en qualité de liquidatrice ;
- Désignation du siège de liquidation à Casablanca, Rue Abou Youssef El Kendi – Villa Mehdi.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 25 septembre 2020, sous le numéro 747491.

N° 7760/PA

Constitution « TOP AIGUILLE » SARL A.U
Aux termes d'un acte sous-seing privé établi le 13/08/2020 et enregistré à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société SARL A.U dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « TOP AIGUILLE » SARL A.U
Objet Social : Négoce et commerce de textile
Siège Social : 10, RUE LIBERTE 3EME ETAGE APPT N°5 CASABLANCA
Durée : 99 ans.
Capital social : 10.000 Dhs. Il est divisé en 100 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique, à savoir :
• Mr RHRIB HASSAN : 100 Parts
Gérance de la société : la société sera gérée par Mr RHRIB HASSAN, et ce pour une durée illimitée.
La société est immatriculée au RC N° 472759
N° 7761/PA

« FIDUMAHOUB »
Cabinet de Conseils Juridique & Fiscales
Tél : 06 63 22 19 29
CONSTITUTION « SOLYNAF »
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 28/08/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL et enregistré le 16/09/2020, dont les caractéristiques sont :
Dénomination : SOLYNAF S.A.R.L.A.U
Objet social : - NEGOCE, TRAVAUX DIVIRES
Siège social : 10 RUE LIBERTE ETG 3 APT 5 CASABLANCA
Capital social : 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suit :
- Mr NAFAE HICHAM 1000 Parts de 100 dhs chacune.
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
La durée : 99 ans.
Gérance : la société est gérée par Mr NAFAE HICHAM.

Registre de commerce : la société inscrit au RC de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 473273 dépôts légaux N° 747154 LE 24/09/2020
Extrait et mention pour la gérance.
N° 7762/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEIL CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
Aux termes d'un acte S.S.P en date de 21/09/2020 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL A.U dont les caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination : « EL OUAHA MATIRIAUX » SARL A.U
2- Siège social: MAG N° 1 DR CHAOUF OUHAT SIDI BRAHIM BLOC N° 44 MARRAKECH
3- Objet social : travaux divers ou construction, accessoire ou de pièces détachées d'occasion d'automobiles, matériel industriel ou de machine outils.

4- Durée : 99 ans.
5- Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune.
6- Capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à MR. ALLALI YAHYA l'associé unique.
7- La Gérance : la société est gérée par MR. ALLALI YAHYA CIN N° UC124757 pour une durée illimitée.
8- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
9- Dépôt légal : a été effectué au Tribunal de commerce Marrakech sous le n° M09_20_2172697115877/2020/D.A.C.E et immatriculé au RC sous le 106787/2020 le 29/09/2020

N° 7763/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°20/2020/DT
Le Mardi 27 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant les prestations de désinsectisation et dératisation au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur ges-

tion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille (5.000,00 DH) Dirhams.
Le montant de l'estimation des prestations est Trois Cent Mille (300.000,00 DH) Dirhams.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 14 Octobre 2020 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 7764/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°21/2020/DT
Le Mardi 27 Octobre 2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca.
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille (10.000,00 DH) Dirhams.
Le montant de l'estimation des prestations est de Six Cent Soixante Treize Mille Huit Cents (673.800,00 DH) Dirhams.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 7765/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES BUDGETS ET MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert n° 08/BG2/2020
Le 26/10/2020 à 11h00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour le contrôle technique des études et des travaux de construction de 14 logements de fonction à la Province de Guelmim.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Dirhams (2.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent dix-neuf Mille et six cent Dirhams et Zéro Centimes (219.600,00 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 7766/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم برشيد
جماعة سيدي رحال الشاطئ
مديرية المصالح
مصلحة الموارد البشرية

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

ستنظم جماعة سيدي رحال الشاطئ يوم الاحد 01 نونبر 2020 على الساعة الثامنة صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية.
يحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في: خمسة مناصب (5)
يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المرتبين في درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة الذين قضوا 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة.
ترسل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة.
ويعتبر يوم الاربعاء 21 اكتوبر 2020 اخر اجل لايداع طلب المشاركة.
ويشمل الامتحان على اختبارين كتابيين واختبار شفوي.

N° 7758/PA

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري من الدرجة الثانية

ستنظم جماعة سيدي رحال الشاطئ يوم الاحد 01 نونبر 2020 على الساعة الثامنة صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري من الدرجة الثانية.
يحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في: منصب واحد (1)
يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المرتبين في درجة مساعد اداري من الدرجة الثالثة الذين قضوا 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة.
ترسل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة.
ويعتبر يوم الاربعاء 21 اكتوبر 2020 اخر اجل لايداع طلب المشاركة.
ويشمل الامتحان على اختبارين كتابيين واختبار شفوي.

N° 7759/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: « TRIMAT » SARL.A.U.
OBJET : MARCHAND DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
SIEGE SOCIAL : 46, BOULEVARD ZERKTOUNI, 2ème ETAGE, APPT N°14, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :
MR. ISMAIL ABOUTAJ : 1000 Parts sociales
TOTAL : 1000 Parts sociales
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE : La société est gérée par MR. ISMAIL ABOUTAJ pour une durée illimitée.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca
Le 29/09/2020 sous le N°747792 la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 473913
Pour Extrait et Mention
LA GERANCE
N° 7768/PA
MY2A BAT S.A.R.L AU,
Suivant un acte sous seing privé, en date du 02/09/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU.
DÉNOMINATION : MY2A BAT S.A.R.L AU
Objet social : Ent. Travaux divers ou Constructions.....
Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOU GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI-CASABLANCA.
Durée : 99 ans.
Capital Social : 100 000,00 dirhams, divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à l'associé unique MR. MARISS ABDELLATIF.
L'associé unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement.
ANNEE SOCIALE : Com-

mence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et se terminera le 31 Décembre 2020.
GERANCE : MR. MARISS ABDELLATIF associé unique, exerce la Gérance de la société sans limitation de durée. La société est engagée par la signature seule de Mr MARISS ABDELLATIF BENEFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué aux associés.
DEPOT : Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 28/09/2020, sous le N° : 21803, R.C N° : 473751.
Pour extrait et mention
La gérance
N° 7769/PA
SOCIETE AFLLA SARL
RC N°345/659
I- selon l'assemblée générale extraordinaire de la société « AFLLA SARL » en date du 02/09/2020 et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été Décidé :
- La Cession de la totalité des parts sociales soit trente sept mille cinq cent (37.500) parts sociales appartenant à Mme. DAHRI FATIM EZ-ZAHRA, en faveur Mr. OUAALLOUHEM EL HASSAN ;CIN° P109939.
- Nomination de Mr. OUAALLOUHEM EL HASSAN, En qualité de nouveau gérant en remplacement de gérante démissionnaire.
- Démission de Mme. DAHRI FATIM EZ-ZAHRA, de ses fonctions de gérance ;
- Modification corrélative des statuts.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de OUARZAZATE, le 28/09/2020, sous le N° 481.
III- La déclaration de modification de la dite société a été effectuée au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de OUARZAZATE, le 28/09/2020 sous le numéro 649 du registre chronologique.
N° 7770/PA

STE «VISIOLUM »
1) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 01.07.2020 de la « VISIOLUM » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 12 Rue Lalla Amina, il a été décidé :
* Augmentation du capital social de la société de 900.000,00 DHS, pour le porter de 100.000,00 DHS à 1.000.000,00 DHS, par la création de 9 000 parts sociales nouvelles de nominal de 100,00 DHS chacune et ceci par incorporation des comptes courants d'associés.
II)) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 28.09.2020, sous le n° de dépôt 2390/2020, et le RC n° 55815.
LA GERANTE
N° 7771/PA
D.N.S. BIM
"SARL AU"
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 13/03/2020, il a été constitué une société S.A.R.L. à Associé Unique ayant les caractéristiques suivantes :
1) Dénomination : DNS BIM
2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 10 000,00 dhs.
3) Siège social : N°2BJS Imm 14 Rue ABU DABI Av. My. ABDELLAH MARRAKECH
4) Objet : entrepreneur de la gestion de service prestation de service en dessin de bâtiment et projection à l'étranger
5) Gérance : droussent stephane maurice gerard est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 21/07/2020 sous le N° 114358, RC N° 105115.
N° 7772/PA
CONSTITUTION
«KHOUMANI TRADING»
R.C : 106711
1. Aux termes d'un acte S.S.P à Marrakech en date du 09 Septembre 2020 a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes ;
• FORME : SARL AU
• DÉNOMINATION: «KHOUMANI TRADING»

SARL AU
• OBJET : - IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT).
- PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES HUILES MIEL ET CREME A BASE BIO.
• SIEGE SOCIAL: 314, Résidence Ali Imm B 2ème étage Appt A4 Camp El ghoul Guéiz Marrakech.
• DUREE : 99 ans
• CAPITAL SOCIAL: 10.000,00 DHS
• L'associé unique associé ci-après désigné fait apport à la société :
- Monsieur KHOUMANI ABDELHAKIM Apporte la Somme de 10.000,00 Dhs
SOIT AU TOTAL : 10.000,00 dhs
• GÉRANCE: La présente société est gérée et administrée par M. KHOUMANI ABDELHAKIM, et ce jusqu'à décision contraire de ceux-ci.
• ANNÉE SOCIALE: Chaque exercice social commence le premier Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce Marrakech le 25/09/2020 sous le N° 115781
Pour extrait et mention
LE GERANT
N° 7773/PA

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة الوطية
تنظم جماعة الوطية يوم 28/09/2020 امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين المنتمين لميزانية جماعة الوطية والمترشحين على اقدمية (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية 27/09/2020 ، وذلك حسب الجدول التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشاتها	ملف الترشيح
تقني الدرجة الثانية	تقني الدرجة الأولى	يتمتع امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين الأصلية إلى غاية 27/09/2020.	و يحدد عدد المناصب المتبارى بشاتها في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط التنظيمية.	تاريخ مغلقت الترشيح بغير إدارة جماعة الوطية مصلحة الموارد البشرية في أجل أقصاه 20 نونبر 2020
تقني الدرجة الرابعة	تقني الدرجة الثالثة			
مساعد تقني الدرجة الثانية	مساعد تقني الدرجة الأولى			
مساعد تقني الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية			
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد إداري الدرجة الثانية			

ROYAUME DU MAROC - MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'AKNOUL – Bureau des Ressources Humaines

Avis
Examen d'Aptitude Professionnelle au titre de l'an 2020

La Commune d'Aknoul organise des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'an 2020 pour l'accès au Grades :

- Adjoint administratif 2^{ème} grade (1 poste), et sont concernés les fonctionnaires ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade : Adjoint administratif 3^{ème} grade.
- Adjoint technique 2^{ème} grade (1 poste), et sont concernés les fonctionnaires ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade : Adjoint technique 3^{ème} grade.
- Date Limite de dépôt des demandes de candidature 15 octobre 2020 (à 16h00)
- 1^{er} examen écrit : dimanche 18 octobre 2020 (à 09h00)
- 2^{ème} examen écrit : dimanche 18 octobre 2020 (à 15h00)

Tous les examens se dérouleront à la salle des réunions au siège de la commune.

N° 7774/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TARBOUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°43/2020/INV

Le 26/10/2020 à 10heures00minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 43/2020/INV, pour Travaux de construction de l'intérieur du lycée collégial IGUIDI à la commune territoriale IGUIDI, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 3 880 800,00 DHS (Toute Taxe Comprise). (Trois Millions Huit Cent Quatre-Vingts Mille Huit Cent Dirhams TTC).

La caution provisoire : Vingt Cinq Mille Dirhams (25 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 7775/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FRUCTUEUX	EXCENTRICITÉ	ANEANTIR	BIEN FAMILIER EN FOLIE	VERSATILITÉ	ÉVEIL	SYMBOLE DE L'ARGON	GRECQUE	PIÈCE DE B. SHAW	COLÈRES
GAZ RARE					CHASSEUR CARDINAUX				
TRUCIDE			PRONOM			SUPER			
LETTRES DE RABAT		PASSER À L'ACTION	PARÉIL EN KABYLIE			EN AMONT			
					EN BONUS	ROMAINS	ROULÉE	PARTIE D'UN ENSEMBLE	
POT MAROCAIN									
ERRENT									
4 ^e CALIFE			COMPRISE						
TÊTE DE GIRAFE			DÉCHIFFRÉE			DE BAS EN HAUT. TOURNE		NICHON	
CRACK		GRECQUE POSSESSIF			GRAND SABLÉ	RAYON	SYMBOLE DU NEON		
TRANCHE			HOMME DU MONDE APERÇU						
CLAMSE-RAI NEON							EN VENTE		
		CONNU		FOLIS					

Solution mots flechés d'hier

ANACE	E	BOYNE	BOYNE	BOYNE	G	E	BOYNE	BOYNE
BLONDE	T	A	B	L	I	E	R	T
VÉRO-S	A	T	T	E	N	T	I	O
IL	U	R	S	A	R	N		
PERSONN	L	S	A	O	M	A		
PRONON	G	I	S	O	N	N	E	R
PRONON	N	E	R	G	S	U	E	R
PRONON	P	E	R	E	E	E	T	
PRONON	O	D	E	T	E	R		
PRONON	R	E	U	L	A	A		
PRONON	E	S	C	R	I	M	E	S
PRONON	C	S	R	O	U	E	O	
PRONON	N	U	E	E	U	R	A	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^eme Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1 - Second
- 2 - Caverne - Produit intellectuel
- 3 - Solanacée - Font le tin
- 4 - Empeste - Pratique culturelle
- 5 - Facile - Eclot
- 6 - Etat d'Europe
- 7 - Nivelé - Guise
- 8 - Exemplifia
- 9 - Fleuve espagnol - Ville de Syrie
- 10 - Politique portugais - Très amaigri

VERTICALEMENT

- 1 - Réverbère
- 2 - Extraordinaire - Cassa en deux
- 3 - Soutien
- 4 - Bison d'Europe - Outil à serres
- 5 - Loin du savant - Ameaux
- 6 - Nomme par vote
- 7 - Contester - Avare
- 8 - Préposition latine - Disproportionnée
- 9 - Tranchante - Néant
- 10 - Mal de sphincter - Osé

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	N	A	G	E	M	E	N	T
2	A	M	I	R	A	L		N	O	E
3	T	A	L	C		U	N	S		R
4	R	D		A	S	S	E	O	I	R
5	A	O	R	T	E		E	L		A
6	Q	U	E	U	T	E		E	R	S
7	U		P	R	E		N	I	E	S
8	A	N	E	E		C	O	L	L	E
9	G	E	R		P	O	I	L	U	E
10	E	T	E		C	R	E	E	E	S

Grilles de sudoku

Facile

1	8	3		6	9			
9	2				8	3		1
	4				7			9
		5						4
7	9	4				2	1	6
8						5		
4			8				9	
3		8	9				5	7
			5	1		4	3	8

Moyen

	6					9		8
1	9			8	5		3	
	3		1					
		2		9	6	3		
		3	2	1		6		
					7		9	
	1		6	3			7	4
4	7							6

Difficile

				6			5	1
9	1			4	7		8	
8								
	3	1	9			5		
		8				2		
		4			2	1	6	
								5
		2		5	1		7	8
5	6			2				

Expert

			6	3	1		9	7
					2		4	5
							3	
	2	5						3
			2		4			
1							6	8
		8						
6	3		4					
4	7		9	1	6			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	6	2	3	8	1	7	4	5
1	8	4	6	5	7	3	9	2
3	5	7	9	4	2	1	6	8
6	7	1	2	9	4	5	8	3
8	2	3	7	6	5	4	1	9
5	4	9	1	3	8	6	2	7
7	3	8	4	2	6	9	5	1
4	1	5	8	7	9	2	3	6
2	9	6	5	1	3	8	7	4

Moyen

2	1	9	6	4	7	5	3	8
4	5	3	1	2	8	9	6	7
7	8	6	3	5	9	2	1	4
6	4	8	7	9	2	1	5	3
9	2	5	4	3	1	8	7	6
1	3	7	8	6	5	4	2	9
3	6	2	5	8	4	7	9	1
5	7	4	9	1	6	3	8	2
8	9	1	2	7	3	6	4	5

Difficile

6	5	9	1	2	4	8	7	3
2	8	1	7	5	3	6	9	4
4	7	3	9	8	6	5	1	2
5	4	7	2	9	1	3	6	8
3	9	2	5	6	8	1	4	7
8	1	6	3	4	7	9	2	5
1	2	4	6	3	5	7	8	9
7	3	8	4	1	9	2	5	6
9	6	5	8	7	2	4	3	1

Expert

7	8	6	1	2	3	9	4	5
9	4	2	8	7	5	3	6	1
1	5	3	6	4	9	7	2	8
4	9	8	2	6	7	1	5	3
2	3	7	5	9	1	4	8	6
6	1	5	3	8	4	2	7	9
5	2	1	7	3	8	6	9	4
8	7	4	9	1	6	5	3	2
3	6	9	4	5	2	8	1	7

Sport

La natation nationale face au défi de la qualification aux Olympiades de Tokyo

Après la suspension depuis mars dernier de l'ensemble des compétitions continentales et internationales à cause de la pandémie de coronavirus, la natation nationale fait face à une situation exceptionnelle avec pour ambition majeure: la participation des nageurs marocains aux Jeux olympiques, une compétition qu'ils n'ont pas l'habitude de rater depuis les Jeux de Sydney.

Privés durant le confinement de piscines olympiques pour effectuer leurs entraînements, les nageurs font partie des sportifs les plus touchés par cette crise sanitaire, se contentant de simples exercices à domicile pour maintenir leur forme physique et prévenir une prise de poids.

C'est dans ce contexte que la Fédération internationale de natation a décidé de reporter les Championnats du monde, prévus initialement durant l'été 2021, à mai 2022, afin de permettre aux nageurs de retrouver leur niveau.

Contrairement aux nombreuses disciplines

autorisées à reprendre totalement ou partiellement leurs activités, la natation nationale est dans l'expectative quant à des décisions du même ordre dans l'espoir de réduire les dommages causés par la suspension des activités et de revenir au premier plan sur la scène arabe et africaine.

Dans ce sens, le président de la Fédération Royale marocaine de natation (FRMN), Driss Hassa, a indiqué que les plus pessimistes ne tablaient pas sur une prolongation du confinement au-delà d'un mois, pariant sur une reprise rapide des préparatifs pour les échéances à venir notamment régionales et continentales.

Dans une déclaration à la MAP, M. Hassa a souligné que la FRMN a mis en place un programme d'entraînement à domicile basé essentiellement sur des exercices pour maintenir la forme physique et dont le contenu a été transmis à l'ensemble des associations et clubs dans l'espoir d'un retour rapide à la normale. "Mal-

heureusement, les piscines sont toujours fermées", a déploré M. Hassa, notant la lueur d'espoir qui s'est dessinée suite à la décision des autorités d'assouplir les restrictions sur certaines disciplines sportives et d'autoriser les salles de sport à rouvrir leurs portes.

Le président de la FRMN a fait savoir que l'instance fédérale a eu de nombreux contacts avec certains pays arabes et européens où les nageurs ont été autorisés à reprendre leurs activités il y a deux mois, et ce afin de s'enquérir des risques liés à la prise de cette décision. Des mesures préventives ont été élaborées au cas où les nageurs seraient autorisés à retrouver leur activité, a expliqué M. Hassa qui note le calendrier chargé des éléments de la sélection nationale et l'urgence d'une reprise des entraînements. La natation nécessite un entraînement spécifique et permanent pour maintenir les capacités techniques et physiques, a insisté le responsable fédéral, précisant qu'après un arrêt prolongé, il est

difficile pour les nageurs de retrouver rapidement leur niveau habituel sans un entraînement intensif et sévère.

"Tout le monde est dans l'expectative", poursuit le responsable, même si la saison est considérée comme terminée car la Fédération qui n'a pas pu organiser le championnat du Maroc ainsi que la Coupe de Trône, qui sont toutes des étapes préparatoires aux championnats arabes et africains, et une opportunité pour les nageurs d'obtenir les minima afin de décrocher le ticket pour les Jeux olympiques.

La natation nationale fonde un grand espoir sur les nageurs marocains pratiquant à l'étranger (France, Canada et Etats-Unis), qui forment le noyau de la sélection nationale, rappelle M. Hassa qui espère la présence des éléments nationaux lors des prochaines compétitions notamment aux JO de Tokyo.

Par Taoufik Saoulaji
(MAP)



Le HUSA assure son maintien en D1

L'ASFAR renoue avec la victoire



Le Hassania d'Agadir a assuré son maintien en Botola Pro D1 en s'imposant mardi sur la pelouse du Difaâ d'El Jadida (2-1), en match comp-

tant pour la 27^{ème} journée.

Les Gadiris ont ouvert la marque lors du temps additionnel de la première période grâce à un but sur penalty du meilleur buteur du championnat, Karim El Berkouci.

A la 65^{ème} minute de jeu, Ayoub El Mallouki a doublé la mise, alors que les Jdidis ont réduit le score lors des derniers souffles de la rencontre par l'entremise d'Et-Tayeb Boukhriss sur penalty. Grâce à cette victoire, le HUSA se hisse à la huitième position avec un total de 34 points, ex aequo avec le Moghreb de Tétouan et assure ainsi son maintien au sein de l'élite. Pour sa part, le Difaâ stagne à la septième place avec 35 unités.

Dans l'autre rencontre de la soirée comptant pour la même journée, l'ASFAR s'est largement imposée sur la pelouse du Youssoufia de Berrechid (2-4).

Le défenseur Abdelilah Amimi a donné l'avantage aux Militaires à la 45^{ème}

minute de jeu, avant que Mourad Kaouach ne remette les pendules à l'heure (45^{ème}+2) pour le compte du club de Berrechid.

De retour des vestiaires, les Militaires vont asseoir leur domination au fil des minutes, parvenant à scorer grâce à Imad El Rahouli (86^{ème}), Mohammed Fikri (89^{ème}) et Aboubacar Toungara (90^{ème}+6). Le but de Karim Hachimi en toute fin de partie n'a rien changé au sort de la rencontre.

Au terme de ce succès, le club de la capitale stagne à la sixième place du classement avec 39 points, tandis que le CAYB occupe la onzième position avec 30 unités, ex aequo avec le Rapide Oued Zem.

Il convient de rappeler en dernier lieu que les autres matches comptant pour cette 27^{ème} journée devaient avoir lieu mercredi soir, avec au programme MCO-Raja, RSB-RCAZ, WAC-OCS, FUS-RCOZ, IRT-MAT et OCK-RBM.

Les sanctions de la Commission de discipline

La Commission centrale de discipline s'est réunie et a décidé ce qui suit :

En Botola Pro D1 :

22^{ème} journée :

– Suspension du joueur Hamza Darii (DHJ) pour un match suite à son expulsion lors du match face au RBM (art.2-53 du code disciplinaire). Le joueur a déjà purgé cette sanction lors du match face au RCA.

– Amende de 2.000 dirhams à l'encontre du DHJ après que ses joueurs aient écopé de trois avertissements et une expulsion lors du match face au RBM (art.89 du code disciplinaire).

26^{ème} journée :

– Suspension du joueur Abdessamad El Mobaraki (RCAZ) pour deux matchs dont un avec sursis suite à son expulsion lors du match face au MCO (art.85 du code disciplinaire).

– Suspension du joueur Adel Hassnaoui (MAT) suite à son expulsion lors du match face au WAC (art.2-53 du code disciplinaire).

– Amende de 2.000 dirhams à l'encontre du MAT après que ses joueurs aient écopé de quatre avertissements lors du match face au WAC (art.89 du code disciplinaire).

Source : frmf.ma

Duel Lewandowski- Neuer pour un prix UEFA au parfum de Ballon d'Or



Vainqueurs de la Ligue des champions avec le Bayern Munich, Robert Lewandowski et Manuel Neuer font figure de favoris pour le prix du meilleur joueur d'Europe décerné jeudi par l'UEFA, qui revêt cette année un prestige inédit en l'absence de Ballon d'Or.

L'attaquant polonais et le gardien allemand, en quête l'un comme l'autre d'une première distinction individuelle de ce niveau, partent avec une longueur d'avance sur le milieu belge Kevin De Bruyne, troisième finaliste, étincelant en Premier League mais handicapé par la saison en demi-teinte de Manchester City.

Et puisque, fait inédit depuis 1956, le Ballon d'Or ne sera pas attribué en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus qui a tant perturbé les compétitions de football, les trophées de l'UEFA attisent toutes les convoitises avant leur remise jeudi soir en marge du tirage au sort de la phase de poules de la C1 à Nyon, en Suisse (17h00).

Pour succéder au défenseur central de Liverpool Virgil Van Dijk, Lewandowski et

Neuer émergent d'un collectif bavarois plus dominateur que jamais: en comptant Thomas Müller (6e), Thiago Alcantara (8e, transféré entre-temps à Liverpool) et Joshua Kimmich (9e), le Bayern a tristé la moitié du Top 10 dévoilé la semaine dernière par l'UEFA.

A 32 ans, le Polonais a été le principal artisan du triplé Championnat-Coupe d'Allemagne-C1 du "Rekordmeister", emplant 34 buts en Bundesliga et 15 sur la scène européenne. Fin août, son entraîneur Hansi Flick militait pour qu'il soit désigné footballeur Fifa de l'année, une cérémonie dont la tenue reste incertaine: "Je ne vois actuellement aucun joueur qui l'aurait mérité plus que lui."

Canonier toujours aussi clinique, "Lewy" a brisé une double malédiction: l'échec sur lequel il était resté en 2013, finaliste malheureux de la Ligue des champions avec Dortmund face au Bayern, et sa propre difficulté à être décisif dans les dernières marches du tournoi continental.

Auteur d'un feu d'artifice en huitièmes de finale face à Chelsea (trois buts et quatre

passes décisives), il y a ajouté un but en quarts, lors de l'humiliation infligée à Barcelone (8-2), et un en demi-finale face à Lyon (3-0). Sera-t-il desservi par sa copie vierge en finale ?

A l'inverse, Manuel Neuer, 34 ans, a été particulièrement en vue face au PSG, écoeurant les Parisiens pendant une première période où ils semblaient faire jeu égal: parades spectaculaires, fiabilité en relance, surnombre apporté loin de sa surface, toute la panoplie qui fait sa marque y est passée.

Entamée par un débat sur sa place de numéro un en équipe nationale, 2020 a parachevé une décennie dorée pour le portier formé à Schalke: deux Ligues des champions avec celle de 2013, la Coupe du monde 2014 avec l'Allemagne, huit fois vainqueur de la Bundesliga et six fois de la Coupe d'Allemagne.

L'Allemand pourrait devenir le premier gardien à remporter un trophée individuel majeur depuis le Ballon d'Or attribué en 1963 au Russe Lev Yachine: un symbole, tant son jeu à haut risque et son habileté au pied

font régulièrement de lui un onzième joueur de champ.

"Manu est dans une catégorie à part, incroyable", a vanté son sélectionneur Joachim Löw dans Kicker. "Je n'ai rien contre Robert Lewandowski, c'est un buteur de super classe, mais pour moi, le footballeur de l'année, c'est Manuel Neuer".

Côté joueuses, le jury composé de 80 entraîneurs de clubs et 55 journalistes de médias européens, dont l'AFP, a plébiscité deux gagnantes de la C1 avec l'OL - la Française Wendie Renard et l'Anglaise Lucy Bronze, déjà lauréate l'an dernier et transférée cet été à Manchester City. La Danoise Pernille Harder, qui vient d'arriver à Chelsea en provenance de Wolfsburg, complète la liste.

Le prix de meilleur entraîneur masculin de l'année, nouvellement créé, reviendra forcément à un Allemand: Hansi Flick (Bayern Munich), Jürgen Klopp (Liverpool) ou Julian Nagelsmann (Leipzig). Côté compétitions féminines, Lluís Cortés (FC Barcelone), Stephan Lerch (Wolfsburg) et Jean-Luc Vasseur (Lyon) sont finalistes.

Messi appelle les supporters de Barcelone à l'unité



Lionel Messi a demandé que "tous les supporters de Barcelone s'unissent" pour "mettre un point final aux désaccords possibles" au sein du club, dans une interview

accordée au quotidien Sport.

"Après tant de désaccords, j'aimerais mettre un point final. Tous les supporters de Barcelone doivent s'unir pour penser que le meilleur est à venir", estime la star absolue du club blaugrana, finalement restée au Barça après avoir exprimé le souhait de partir cet été.

Messi avait demandé à son club de toujours de résilier son contrat courant jusqu'en juin 2021, en vertu d'une clause de départ qui, selon le club, n'était plus valable cet été.

"J'assume mes erreurs, et si j'en ai fait c'était seulement pour rendre le FC Barcelone meilleur et plus fort", ajoute le capitaine du Barça dans cette interview exclusive au journal barcelonais.

"Je voudrais envoyer un message à tous les 'socis' (socios, abonnés, en langue catalane) et à tous les fans qui nous suivent: si quelqu'un a pu être importuné par ce que j'ai fait ou dit, qu'il sache que je l'ai toujours fait dans l'intérêt supérieur du club".

"Il faut ajouter la passion à l'imagination pour atteindre nos objectifs, nous devons rester unis et regarder dans la même direction", a ajouté le multiple Ballon d'Or.

Deux de ses proches au sein de l'effectif du Barça sont partis cet été, Luis Suárez à l'Atlético Madrid et Arturo Vidal à l'Inter de Milan. Le nouvel entraîneur, Ronald Koeman, ne comptait plus sur eux.

Simeone : Suarez et Diego Costa peuvent jouer ensemble

L'entraîneur de l'Atletico Madrid Diego Simeone s'est dit convaincu mardi que ses deux attaquants Luis Suarez et Diego Costa pouvaient "jouer ensemble", louant au passage la bonne intégration de l'Uruguayen arrivé le 25 septembre.

"Bien sûr qu'ils peuvent jouer ensemble. L'important est que tous les deux nous apportent leur fougue", a déclaré Simeone en conférence de presse, à propos des deux joueurs au fort tempérament mais qui n'ont pas le même profil.

"Ils sont différents, Diego est plus un joueur de côté qui offre beaucoup de décalages", a expliqué Simeone. "Suarez est plus un joueur de petits espaces et de surface, avec un bon jeu dos au but", a ajouté le technicien argentin, ravi de l'attitude de l'attaquant uruguayen depuis son arrivée vendredi dernier.

Luis Suarez a réussi ses débuts avec "l'Atleti" dimanche au stade Metropolitano face à Grenade en inscrivant un doublé (6-1) après être entré en fin de match à la place de Diego Costa.

"Nous vivons avec lui depuis qu'il est arrivé. Il a une très grande humilité pour un joueur de son rang et de son histoire. Il est venu avec l'humilité et le désir de montrer à quel point il peut être important sur le terrain et dans la vie du groupe", a souligné "El Cholo" à la veille du match de Liga contre Huesca.

A Mossoul, le confinement, une muraille de plus autour du trouble mental

Le confinement a sûrement protégé de nombreux habitants de Mossoul, mais il a aussi causé de gros dégâts: il a aggravé les problèmes des jeunes souffrant de troubles mentaux qui peinent déjà à recoller les morceaux de leur courte vie dans le Nord de l'Irak repris aux jihadistes.

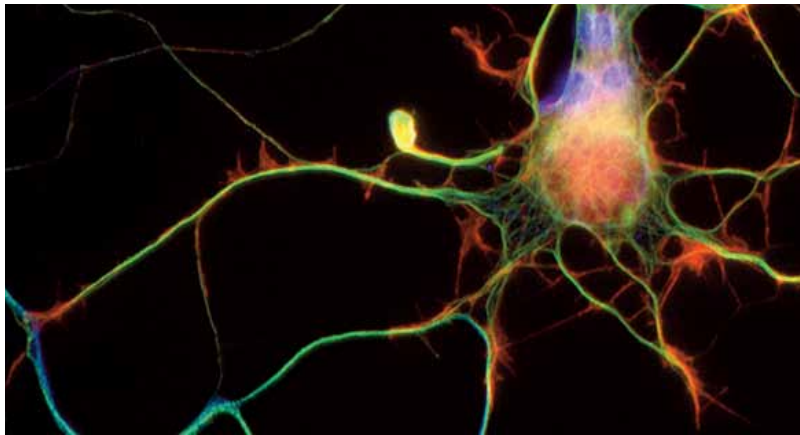
Durant quatre mois, les centres de santé mentale de la troisième ville d'Irak sont restés fermés, pour tenter d'endiguer une épidémie qui a déjà touché 330.000 Irakiens et tué 8.000 autres.

Des milliers d'enfants et de jeunes adultes ont perdu leur espace de socialisation, leurs cours d'orthophonie et leur rééducation physique — essentiels pour lutter contre des troubles comme l'autisme, une maladie qui n'a toujours ni traitement ni explications véritables.

“C'est un désastre: certains cas se sont aggravés, d'autres ont fait des rechutes”, raconte à l'AFP Ilham Khat-tab, spécialiste de l'autisme à Mossoul, carrefour commercial historique du Moyen-Orient qui fut de 2014 à 2017 la “capitale” du groupe Etat islamique (EI) en Irak.

Dans un pays où depuis des décennies les infrastructures de santé sont délabrées, la guerre contre les jihadistes n'a fait qu'aggraver la situation: aujourd'hui, un seul hôpital est opérationnel pour plus de deux millions d'habitants.

Le centre Fakhri Dabbagh, éta-



blissement public de santé mentale, tente lui de rester debout pour les 170 enfants qu'il traite pour symptômes autistiques et pathologies mentales, le seul à le faire gratuitement. Sans des stimulations de leurs capacités motrices et mentales, “leur développement personnel et psychologique se détériore”, prévient le docteur Mohammed al-Qaïssi, qui dirige le centre.

Nisrine Hamdi, 63 ans, qui assure l'accompagnement psychologique des enfants, évoque à l'AFP le manque de matériel, l'absence de formation et la débrouille au quotidien.

“On ne peut plus accueillir de nouveaux patients. On n'a même pas

de véhicules pour amener les enfants qui ont du mal à se déplacer”, affirme-t-elle. Pour ceux qui ont un peu plus de moyens, des cliniques privées s'attaquent aussi à la question de la santé mentale, taboue et pourtant majeure dans un pays ravagé depuis 40 ans par les guerres.

L'institut privé du docteur Ahmed Soufi propose, pour cent dollars, des sessions d'un mois.

Pour ce praticien de 35 ans, “avant l'EI, on avait environ 4.000 malades dans la province. Ce nombre a atteint 6.000 sous l'EI et maintenant, il avoisine 10.000”.

Et, dans le cas de l'autisme, le confinement — décrété par le gou-

vernement pour tenter d'endiguer la pandémie mondiale ou par des familles apeurées à l'idée de croiser des jihadistes dehors — aggrave sévèrement les symptômes.

Faute d'activité en extérieur, le téléphone, la télévision ou l'ordinateur sont des pis-alls souvent appréciés de parents enfermés dans de petites maisons parfois pas entièrement reconstruites.

Or, trop de temps devant des écrans renforce la possibilité de développer des symptômes de l'autisme chez l'enfant, selon de nombreuses études. Oum Laith en a fait la douloureuse expérience avec ses quatre enfants aujourd'hui tous inscrits au

centre Fakhri Dabbagh. “L'isolement devant la télévision et les téléphones a aggravé leur cas”, dit-elle à l'AFP.

Si Oum Laith s'est tournée vers les soignants, rares sont les parents qui acceptent de vivre avec le stigmate social de la maladie mentale.

“C'est notre principal problème: une fois un enfant diagnostiqué, de nombreux parents refusent de l'accepter”, affirme à l'AFP Rahmat al-Zouheir, psychologue à Mossoul. “Et cela joue sur le temps que nous mettons à pouvoir entamer des traitements”.

Save the Children a malgré tout accueilli 15.000 enfants à Mossoul entre 2019 et 2020. Et “les besoins ont explosé avec le Covid-19”, affirme sa porte-parole Amal Taïf.

Mais même après le confinement, les familles doivent s'en remettre à “des travailleurs sociaux ou des psychologues qui n'ont pas d'expertise sur l'enfance ou des pédiatres sans connaissance en santé mentale”, poursuit Mme Taïf.

Résultat, des enfants sont déclarés autistes sans l'être alors que d'autres ne sont jamais diagnostiqués.

Quant à ceux qui obtiennent le bon diagnostic, leur ville ne réunit aucun des éléments nécessaires à une bonne prise en charge: sécurité, éducation et alimentation stable.

Des objectifs impossibles à atteindre dans un pays où eau et électricité sont des denrées rares et imprévisibles.

Tanjia Marrakchia



Ingrédients

2 kg de viande
1 citron confit
20 cl d'huile
1 c. à soupe remplie de cumin
1 c. à soupe de curcuma
8 gousses d'ail
1 c. à café de Smen
1 c. à café de ras al hanout
1/2 c. à café de safran pur
1/2 c. à café de sel
300 ml d'eau

Préparation

- Épluchez les gousses d'ail. Écrasez 4 gousses et laissez les autres entières. Placez-les dans un grand plat. Ajoutez la viande, les diverses épices, le citron confit et le sel. Couvrez le plat et placez-le au réfrigérateur. Laissez macérer l'ensemble pendant 15 min.
- Placez la viande dans une grande cocotte. Versez l'eau et l'huile. Ajoutez également les gousses d'ail. Couvrez
- Faites mijoter le tout, à feu très doux, pendant 3 heures. Surveillez la cuisson de temps en temps et ajoutez un peu d'eau si besoin. Dégustez bien chaud.

A San Francisco, les oiseaux ont arrêté de s'égosiller pendant le confinement

Dans les rues désertées de San Francisco, pendant les quelques mois de confinement, les oiseaux se sont mis à chanter moins fort, plus grave — et plus “sexy”, dit l'autrice d'une étude publiée jeudi et qui quantifie le phénomène.

L'étude s'ajoute à une multitude tâchant de décrire comment les animaux, pendant la pandémie de Covid-19, ont adapté leur comportement au retrait des humains de l'environnement, un phénomène qui a été baptisé “anthropause” et est étudié dans toutes les classes du règne animal, des baleines aux coyotes en passant par le bruant à couronne blanche, comme ici.

“Quand la ville était très bruyante, ils chantaient vraiment fort. Mais pendant le confinement, tout est devenu très silencieux, le bruit s'est réduit de près de 50%”, dit à l'AFP Elizabeth Derryberry, professeure d'écologie comportementale à l'université du Tennessee, qui a mené cette étude publiée dans la revue Science.

Le volume de véhicules sur le Golden Gate Bridge s'est effondré au point de revenir au niveau de 1954, notent les

chercheurs.

L'équipe a enregistré le bruant (*Zonotrichia leucophrys*) pendant ce calme urbain en avril et mai, et comparé ces enregistrements à d'autres qui avaient été réalisés les années précédentes. Les scientifiques ont constaté que les oiseaux avaient réduit le volume de leur chant, et que ce chant baissait en fréquence (plus grave), dans un espace sonore libéré du vrormissement du trafic automobile.

Imaginez une soirée chez quelqu'un, explique Elizabeth Derryberry: au début, il y a peu d'invités, on peut parler doucement, mais une fois la pièce remplie, tout le monde finit par plus ou moins crier.

“En chantant plus doucement, ils ont pu baisser leurs notes, et la qualité des chants s'est améliorée”, poursuit-elle. “Leur chant était plus beau, plus sexy, et les mâles sonnaient comme de meilleurs partenaires pour les femelles”.

Les scientifiques ont été surpris par l'ampleur de la baisse de volume, près d'un tiers. Et in fine, le chant des oiseaux est devenu audible au double de la distance pré-confinement.